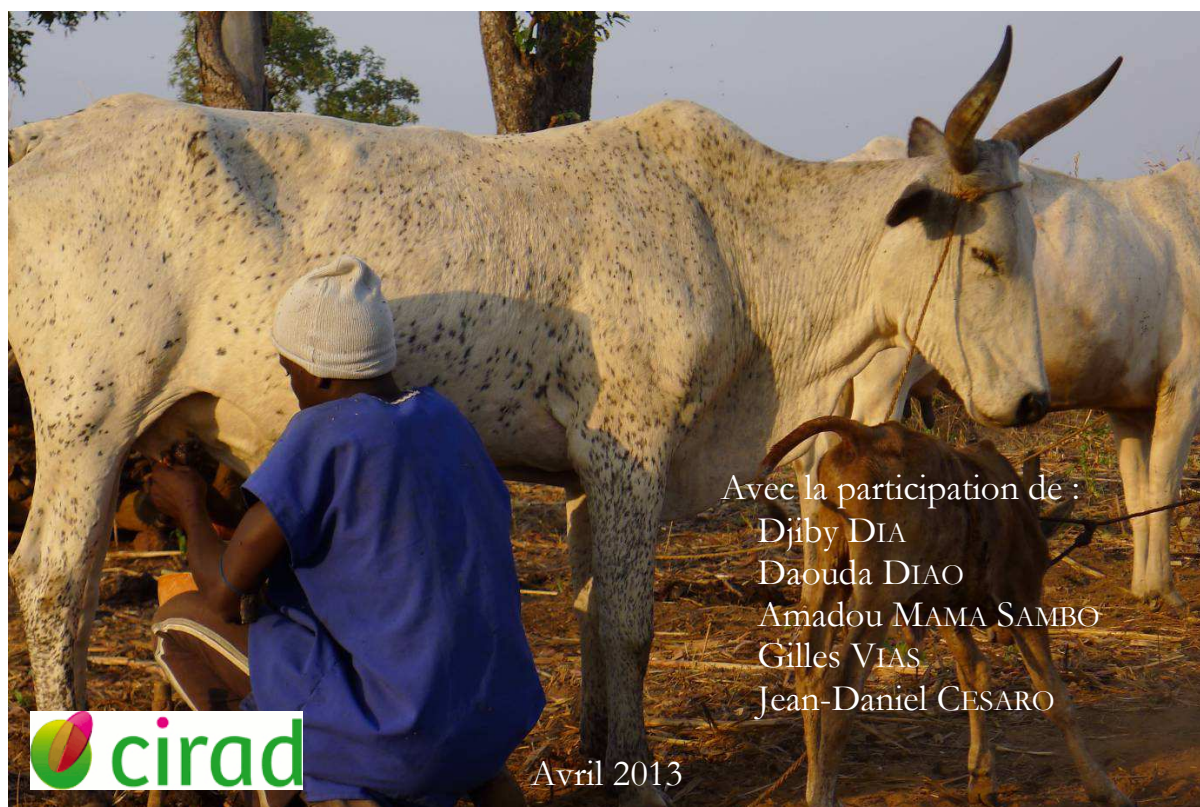


Etude relative à la formulation du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA

Guillaume DUTEURTRE et
Christian CORNIAUX



Avertissement

Ce rapport présente les résultats de l'étude relative à l'élaboration d'un plan de développement détaillé de la filière lait en zone UEMOA. Cette étude a été réalisée par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) à la demande du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME) de la Commission de l'UEMOA. Cette version finale est soumise pour commentaires avant le rapport définitif.

Les résultats de ce travail sont basés sur une revue bibliographique ainsi que sur des visites de terrain conduites auprès des autorités publiques et des acteurs de la filière. Les visites ont eu lieu lors d'une mission circulaire qui s'est déroulée entre le 10 novembre et le 10 décembre 2012 dans les 8 Etats membres de l'Union.

L'équipe de consultants était composée de Guillaume Duteurtre, économiste et chef de mission ; Christian Corniaux, zootechnicien et assistant au chef de mission ; Djiby Dia, géographe ; Daouda Dao, économiste ; Adamou Mama Sambo, Vétérinaire ; et Gilles Vias, vétérinaire. Les cartes ont été réalisées par J. D. Cesaro.

Les auteurs remercient l'ensemble des personnes rencontrées au cours de ces visites pour leur accueil et pour la qualité des informations recueillies. Que soient remerciés en particulier Mme Maria Luisa Ferreira et Mr Soumana Diallo de la DRAH, l'ensemble des membres du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME) pour leurs conseils avisés et la relecture attentive du document. Les remerciements s'adressent aussi aux représentants nationaux et régionaux des ministères en charge de l'élevage, les organisations professionnelles, les agences de développement, les nombreux responsables de laiteries et les éleveurs interviewés.

Les idées et opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs, et n'engagent pas la Commission de l'UEMOA.

Photo de couverture : La traite du matin dans un campement peul du Nord Bénin (G. Duteurtre)



Département Environnement et Sociétés

UMR SELMET

Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux

CIRAD, Campus de Baillarguet

34 398 Montpellier Cedex 05, France

Tel : (33) 4 67 59 38 63 - E-mail : dir-selmet@cirad.fr

Sommaire

<i>Avertissement</i>	2
<i>Sommaire</i>	3
<i>Liste des sigles et acronymes</i>	5
<i>Liste des sigles et acronymes</i>	5
<i>Résumé exécutif</i>	6
Diagnostic de la filière	6
Les politiques et projets de développement laitier	7
Proposition d'un plan d'action	8
<i>Introduction</i>	9
<i>Partie 1 : Bilan de 25 années de libéralisation de la filière laitière en Afrique de l'Ouest</i>	11
<i>Chapitre 1 : Les filières laitières dans la zone UEMOA</i>	12
1. Contexte général et facteurs structurants	12
2. Une zone hétérogène : profils de pays et zonage	13
Place de l'élevage laitier dans les pays de l'UEMOA	13
La consommation de produits laitiers dans l'UEMOA	16
Les importations laitières au sein de l'UEMOA	18
Les disponibilités en ressources alimentaires	20
Faiblesse des performances laitières	25
Conclusion	26
3. Le développement des filières laitières en zone UEMOA	26
Le lait issu des systèmes d'élevage pastoraux et villageois	28
L'essor timide de bassins de collecte ruraux	29
L'émergence de fermes laitières intensifiées autour des grandes villes	31
ENCADRE : LA FERME LAITIERE DU MONASTERE DE KOU BRI (BURKINA FASO)	32
L'accélération des importations de poudre	32
L'essor de laiteries industrielles	34
4. Les produits laitiers, entre tradition et modernité	36
Tableau 8 : Bouillies, Couscous et boissons lactées d'Afrique de l'Ouest	37
Données sur les prix et les marges	38
5. Conclusion : la compétitivité en question	39
<i>Chapitre 2 : Revue des projets et programmes d'appui à la filière</i>	41
1. Les trois périodes des politiques laitières depuis 1960	41
2. Les projets d'appui aux filières locales	42
3. Les plans nationaux de développement laitiers	43
4. Les politiques commerciales	44

5. Le rôle des organisations professionnelles et des espaces de concertation	45
6. Conclusion	47
<i>Partie 2 : Propositions de mesures et d'actions</i>	48
<i>Chapitre 3 : Proposition de plan détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA</i>	49
1. Principes du plan d'actions	49
Une politique laitière duale tenant compte à la fois des besoins des fermes intensives et des élevage agro-pastoraux	49
Le rôle central de la collecte	51
Le développement d'une gamme de produits « <i>made in UEMOA</i> »	53
Une nécessaire coordination entre services publics, ONGs, et organisations de producteurs	56
2. Détail des propositions du programme d'actions	58
Objectif spécifique 1 (Pilier 1) : Appui aux fermes périurbaines intensives	58
Objectif spécif. 2 (Pilier 2): Incitation à la collecte par les laiteries industrielles	62
Objectif Spécifique 3 (Pilier 3) : Appui à la collecte rurale	64
Objectif Spécifique 4 (mesures globales) : Appui global à la filière laitière	67
<i>Chapitre 4 : Plan de financement</i>	69
<i>Références bibliographiques</i>	73

Liste des sigles et acronymes

AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CSRS	Centre Suisse de Recherches
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
IA	Insémination Artificielle
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
REPOL	Réseau Politiques Laitières
ROPPIA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
SPAI	Sous-Produits Agro-Industriels
TEC	Tarif Economique Commun
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VSFB	Vétérinaires Sans Frontières Belgique

Résumé exécutif

La filière lait constitue une des 14 filières à vocation régionale pour lesquelles une intervention au niveau régional a été envisagée par la Commission de l'UEMOA. Cette intervention se justifie par le rôle particulier de cette activité dans la sécurité alimentaire des populations, et par un potentiel économique remarquable. En Afrique de l'Ouest, le lait représente en effet une part importante des régimes alimentaires des familles agro-pastorales et une part croissante chez les consommateurs urbains. Autour des petites villes secondaires, comme en périphérie des capitales, de nombreuses exploitations s'investissent de plus en plus dans le commerce du lait.

Or, plusieurs questions relatives aux politiques d'appui à la filière se posent à un niveau régional. Les débats sur les niveaux optimaux du TEC ou de la TVA appliqués aux produits laitiers, en particulier, ne peuvent être abordés que de manière concertée au sein de l'Union Douanière. De plus, les conditions de production et de commercialisation du lait apparaissent très proches dans les différentes zones agro-écologiques de l'espace régional. Les différents pays de la sous-région devraient pouvoir bénéficier de leurs expériences réciproques en matière de collecte, de transformation du lait, d'alimentation animale et d'amélioration génétique.

La présente étude vise à proposer une politique régionale de développement laitier. Pour se faire, elle s'appuie sur un diagnostic de la filière basé sur une approche « par l'aval », c'est-à-dire en essayant de comprendre l'impact du développement des marchés urbains sur l'amont du secteur. L'hypothèse de départ de cette étude est que le potentiel laitier de la sous-région est à la fois lié aux performances des élevages en termes de coûts de production, mais aussi à l'organisation des circuits de commercialisation en lien avec les marchés mondialisés. L'étude a en particulier attaché une grande importance à l'analyse des stratégies des laiteries et des débouchés commerciaux. Elle propose un plan d'actions de développement de la filière susceptible de renforcer le rôle de la production locale dans l'approvisionnement des marchés urbains.

Diagnostic de la filière

Trois grands systèmes de production laitière existent au sein de l'espace UEMOA : les élevages pastoraux ou agro-pastoraux « traditionnels », les systèmes pastoraux ou agro-pastoraux semi-intensifiés, engagés dans la livraison régulière de lait, et les fermes laitières intensives périurbaines. Dans l'ensemble des pays de la sous-région, les fermes périurbaines représentent moins de 2 % de la production, le reste étant assuré par les éleveurs des zones rurales.

Depuis la fin des années 1980, les filières laitières ouest-africaines sont entrées dans une phase de libéralisation. Les anciennes laiteries d'Etat ont été privatisées ou ont périclité, les fermes d'Etat ont été délaissées, les prix du lait ont cessé d'être réglementés, et les importations ont été facilitées. La filière laitière a été profondément bouleversée par ces politiques de libéralisation. La période récente a été marquée par une accélération sans précédent des importations de poudre de lait destinée à la consommation des ménages, mais aussi destinée à être transformée sur place.

Sur cette base se sont développées des usines laitières urbaines dont les produits « made in UEMOA », fabriqués pour l'essentiel à partir de poudre de lait, remplacent progressivement les produits laitiers importés. Le marché des produits laitiers transformés (yaourts, laits fermentés, lait UHT, fromage, crème fraîche) s'est élargi, incluant des produits industriels de type européen,

mais aussi des nouveaux produits locaux comme le lait fermenté sucré et les bouillies ou boissons lactées aux céréales. Dans les capitales et dans les villes secondaires, on a vu aussi apparaître une multitude de petites entreprises de transformation utilisant du lait en poudre et parfois du lait local. Ces entreprises d'un type nouveau ont été qualifiées selon les cas de « mini-laiteries », d'« unités de transformation », de « centres de collecte » ou de « fromageries ».

Avec la croissance démographique, la consommation urbaine des produits laitiers s'est sensiblement accrue. En raison du développement économique et de l'urbanisation rapide, cet essor de la consommation des produits laitiers devrait se poursuivre dans les années qui viennent.

Dans le secteur de la production, un petit nombre de fermes laitières intensifiées sont apparues autour des grandes villes. Ces fermes périurbaines ont pour une part été créées par des « nouveaux éleveurs », des agro-entrepreneurs d'origine urbaine. Elles utilisent des animaux de races croisées élevés en stabulation ou en semi-stabulation et s'appuient sur la distribution de rations alimentaires améliorées basées sur des aliments industriels et parfois des fourrages cultivés. Elles écoulent leur lait en ville par divers circuits incluant des ventes directes, des kiosques, ou des laiteries. Leur lait, apprécié pour sa qualité, est payé de 1,5 à 3 fois plus cher que le lait reconstitué à partir de poudre de lait importée. Avec les industries urbaines, ces fermes périurbaines constituent ce que l'on peut qualifier de « complexe laitier agro-industriel périurbain ».

Cet essor d'un secteur laitier périurbain a cependant eu peu de retombées sur les zones rurales. L'élevage traditionnel est resté majoritairement en marge de ces récentes transformations. Les agro-pasteurs ont continué à recourir au commerce de proximité du lait frais, du lait caillé et du beurre clarifié sur les marchés de brousse et parfois jusque dans les grandes villes. Mais la part du lait collecté par des unités de transformation est restée minime.

Toutefois, grâce à l'engagement de certaines mini-laiteries dans la collecte du lait de brousse, des agro-pasteurs se sont investis peu à peu dans la livraison régulière de lait frais. Pour faire face à la variabilité saisonnière de la production, certains éleveurs utilisent des sous-produits agro-industriels ou de l'aliment bétail en complément pour l'alimentation des vaches laitières, et sédentarisent une partie du troupeau laitier en saison sèche. Mais ces modifications sont lentes, et elles correspondent plus à une « sécurisation » des systèmes agropastoraux qu'à une réelle « intensification ».

Les politiques et projets de développement laitier

Face à ce constat, et suite à la flambée des prix de la poudre de lait sur le marché mondial début 2008, plusieurs pays de l'UEMOA se sont engagés dans des programmes nationaux de développement de la filière laitière. Ces programmes ambitieux ont investi des montants significatifs dans l'insémination artificielle et dans la distribution de matériels de collecte, la plupart du temps sur budget national.

A côté de ces grands programmes, un nombre assez important de projets de développement locaux financés souvent de l'extérieur se sont plutôt orientés dans l'accompagnement des élevages agro-pastoraux et des mini-laiteries. Ils ont investi dans la formation, l'appui aux organisations professionnelles, tout en recourant aussi parfois à l'insémination artificielle et à la distribution de matériels de collecte.

Parallèlement, les politiques commerciales se sont orientées vers la protection progressive des marchés vis-à-vis des importations de produits transformés (lait UHT, beurre, fromages..) qui

sont désormais taxés à hauteur de 20%. Cependant la poudre de lait continue de bénéficier d'un régime favorable aux importations avec un taux de taxation de seulement 5%.

Même si on dispose de peu de données sur l'impact réel de ces récentes politiques, il semble bien que cet environnement soit globalement favorable au développement des industries urbaines et des fermes intensifiées périurbaines. Ainsi, selon un scénario « tendanciel », on s'attend à ce que dans l'avenir les zones rurales restent majoritairement à l'écart de ce « boom » du marché laitier.

Proposition d'un plan d'action

Pour accompagner ces dynamiques, l'élaboration d'une stratégie régionale de développement laitier pourrait permettre de coordonner les stratégies laitières nationales. Cette stratégie laitière pourrait s'articuler autour de 2 objectifs majeurs : (i) Encourager l'essor d'un complexe laitier agro-industriel périurbain ; (ii) Encourager l'émergence de bassins de collecte ruraux afin de promouvoir l'orientation laitière des pasteurs et des agro-pasteurs. Ces politiques viseraient ainsi à encourager l'essor d'un secteur laitier moderne, tout en favorisant une meilleure prise en compte des potentialités de l'élevage rural.

Les modèles techniques proposés devront s'appuyer sur la reconnaissance de combinaisons les plus à même de valoriser les ressources locales et de tenir compte des contraintes du milieu. En ce qui concerne la production, il paraît judicieux d'encourager d'une part (i) les fermes intensives mises en œuvre par des agro-entrepreneurs en zone périurbaine ou en zones irriguées ; et d'autre part (ii) les élevages agro-pastoraux peu intensifiés basés sur l'utilisation de sous-produits agro-industriels destinés à un noyau laitier sédentarisé en zone rurale. Ce deuxième modèle est susceptible de répondre aux défis de la mobilité des troupeaux, de la dispersion des unités de production, et de la saisonnalité de la production. En ce qui concerne la transformation, il semble pertinent de favoriser à la fois la consolidation d'un tissu industriel urbain et le développement de petites unités de transformations artisanales rurales. Les centres de collecte n'apparaissent viables que s'ils répondent à une demande contractualisée d'une laiterie.

Par ailleurs, cette stratégie et ces modèles techniques doivent être portés par les acteurs des filières eux-mêmes, car leurs projets individuels et collectifs (groupements, coopératives) apparaissent comme le moteur du développement de ces filières libéralisées. Cependant, il convient de reconnaître la volonté des Etats de s'engager eux-mêmes dans la gestion de certaines entreprises de transformation, notamment en zones rurales et en particulier pour celles qui n'apparaissent pas « privatisables » à court terme.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'étude recommande la mise en place d'un plan détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA bâti sur 3 piliers :

- L'appui aux fermes intensives périurbaines (agro-entrepreneurs) ;
- L'incitation à la collecte du lait local par les laiteries industrielles ;
- L'appui à la collecte rurale portée par des mini-laiteries, des laiteries et des OP.

Pour cela, trois types d'investissements et de mesures peuvent être mis en place par la Commission de l'UEMOA, grâce à la mobilisation du FRDA, de la BOAD, et des Partenaires Techniques et financiers : des investissements, des lignes ou programmes de crédits et des actions de pilotage.

Introduction

Suite à une étude commanditée en 2005 par la commission de l'UEMOA sur la compétitivité des filières agricoles, la filière lait a été retenue parmi les 14 filières pour lesquelles une intervention au niveau régional est prioritaire. Ce choix se justifie par le rôle particulier du lait dans la sécurité alimentaire des populations, et par un potentiel économique remarquable (Iram, 2006 ; 2010).

Pour l'ensemble des pays de l'Union, la production laitière annuelle est estimée à près de 3 millions de tonnes, dont 42% de lait de vache, 35 % de lait de chèvre, 13% de lait de chamelle et 10% de lait de brebis (Fao, 2012). Composante essentielle du régime alimentaire des populations pastorales et agro-pastorales, le lait est aussi une source régulière de revenus. Dans les pays sahéliens, le lait contribue ainsi entre 3,5 et 11 % du chiffre d'affaires agricole (Uemoa, 2002). Le commerce du lait de vache, en particulier, génère des milliers d'emplois dans le secteur de la production, mais aussi dans la transformation et dans le commerce. Le cheptel bovin, estimé à 35 millions de bovins, est présent dans la plupart des zones agro-écologiques. Le secteur est aussi aujourd'hui l'objet d'investissements industriels inédits basés sur des prévisions de croissance rapide de la consommation urbaine. Il représente ainsi une spéculation d'avenir pour l'agriculture de la sous-région (Duteurtre, 2007).

Pourtant, il semble bien que la production laitière locale souffre d'une concurrence accrue des importations de poudre de lait. Pour l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, les importations laitières sont ainsi passées au cours des 15 dernières années de 0,6 à 2 millions de tonnes équivalent lait (Fao, 2012). Soit un triplement des quantités importées. Dans le même temps, l'implication de la production laitière locale dans la collecte est restée assez limitée. Cette évolution a été favorisée par les politiques d'ouverture commerciale qui ont été celles de l'UEMOA depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun en 2000.

Dans ce contexte, la Commission de l'UEMOA a souhaité clarifier ses orientations politiques dans le secteur laitier. La région doit-elle poursuivre son ouverture aux importations de poudre de lait ? Quels modèles de production et de collecte faut-il promouvoir pour favoriser l'accès à de nouveaux débouchés pour la production locale ? Les débats sur les niveaux optimaux du TEC ou de la TVA appliqués aux produits laitiers, en particulier, ne peuvent être abordés que de manière concertée au sein de l'Union Douanière. Par ailleurs, les conditions de production et de commercialisation du lait apparaissent très proches dans les différentes zones agro-écologiques de l'espace régional. Enfin les différents pays de la sous-région

devraient pouvoir bénéficier de leurs expériences réciproques en matière d'amélioration génétique, d'alimentation animale, de collecte et de transformation du lait.

La présente étude a pour objectif d'élaborer un programme d'actions détaillé en concertation avec les autorités des pays de l'Union et les acteurs des filières. Elle propose un diagnostic de la situation (Partie 1) et un plan détaillé de développement pour la filière (Partie 2). La Partie 1 s'appuie sur une description fine des systèmes de production et de commercialisation impliqués. Elle fait aussi le point sur les politiques et les projets de développement qui ont été conduits en appui à la filière depuis une quinzaine d'années, c'est-à-dire depuis le démarrage des programmes de libéralisation. Dans la partie 2, le programme détaillé de développement identifie les modèles d'élevage et d'entreprises laitières à promouvoir et les mesures nécessaires pour les accompagner. Il détaille plusieurs mesures nécessaires en matière de réglementation commerciale, fiscale ou sanitaire, et recommande un programme d'investissements.

Partie 1 :

Bilan de 25 années de libéralisation de la filière laitière en Afrique de l'Ouest

Depuis la fin des années 1980, les filières laitières ouest-africaines sont entrées dans une phase de libéralisation. Les anciennes laiteries d'Etat ont été privatisées, les prix du lait ont cessé d'être réglementés et les importations ont été facilitées. Cette première partie présente un bilan de ces 25 dernières années.

Résumé

Le chapitre 1 présente l'état actuel des filières et des acteurs qui les composent. Dans le secteur de la transformation, les programmes de libéralisation se sont traduits par le développement d'industries laitières urbaines fonctionnant avec de la poudre de lait. Mais on a vu aussi apparaître une multitude de petites entreprises laitières, appelées suivant les pays « unités de transformation », « UT », ou « mini-laiteries », et utilisant surtout du lait de brousse. Dans le secteur de la production, des fermes laitières intensifiées sont apparues autour des grandes villes, tandis que certains agro-pasteurs s'investissaient de manière timide dans la livraison de lait aux petites unités de transformation rurales.

Le chapitre 2 détaille les projets et les politiques de développement qui ont accompagné ces transformations. D'une part, de grands programmes nationaux de développement de l'élevage laitier ont investi dans l'insémination artificielle et dans la distribution de matériel de collecte. D'autre part, de nombreux projets de développement locaux se sont engagés dans l'accompagnement des élevages agro-pastoraux et des mini-laiteries.

Chapitre 1 :

Les filières laitières dans la zone UEMOA

1. Contexte général et facteurs structurants

L'environnement des filières laitières ouest-africaines est marqué par trois facteurs structurants : la croissance démographique, la pauvreté des consommateurs, et la saisonnalité de la production.

De 1960 à 2010, la population humaine de la zone a été multipliée par 3,6 entraînant la création de centres urbains et générant un essor sans précédent de la commercialisation de produits animaux. Il faut noter que dans le même temps l'effectif du cheptel a été multiplié par 2,5 pour répondre, au moins partiellement, à cette demande croissante, mais aussi sous l'effet de dynamiques internes d'accumulation des systèmes agricoles et pastoraux (Ickowicz et al., 2012). Si cette croissance démographique garantit des débouchés pour les produits laitiers, elle pose en revanche en amont de la filière le problème du partage des ressources.

Le second facteur structurant est l'état de pauvreté relative des populations ouest-africaines. Le PIB par habitant est en moyenne de 704 US\$ pour l'ensemble de l'UEMOA. La faiblesse globale du pouvoir d'achat impose aux professionnels de la filière de fournir aux consommateurs des produits bon marché, tout au moins sur le marché de masse. Au niveau de la production, on constate un déficit chronique de trésorerie chez les éleveurs. Or le développement de la production laitière demande un minimum d'intensification et d'investissements.

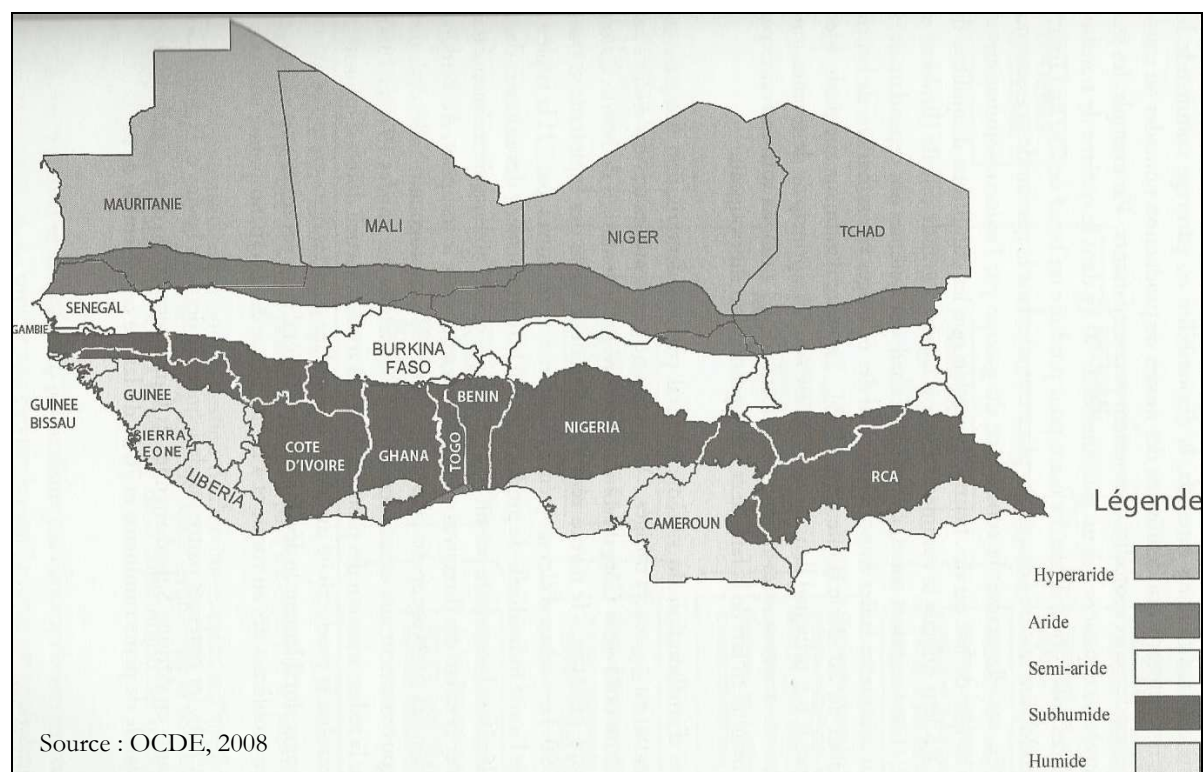
Le troisième facteur concerne l'ensemble de la zone soudano-sahélienne, mais surtout les pays sahéliens. La faiblesse et la saisonnalité de la pluviométrie oriente la majorité des producteurs vers des systèmes d'élevage mobiles. La production est de ce fait généralement saisonnée et dispersée dans l'espace. Le lait est ainsi disponible pour la collecte surtout en saison des pluies. Pour les éleveurs, le lissage de la courbe de production de lait sur les 12 mois de l'année nécessite l'utilisation d'aliments concentrés ou de sous-produits agro-industriels, le stockage de fourrages naturels, ou la culture de plantes fourragères irriguées.

Malgré cet environnement contraignant, la collecte de lait connaît un certain essor depuis le début des années 2000. Autour des grandes villes et de certains bourgs ruraux, sont apparus des fermes laitières, des centres de collectes, des transporteurs- livreurs, et des petites industries de transformation qui créent des

débouchés pour la production locale et donnent naissance à de véritables bassins laitiers (Corniaux et al., 2005 ; Duteurtre, 2007).

2. Une zone hétérogène : profils de pays et zonage

Avec une superficie de 3,5 millions de km², la zone UEMOA regroupe une très grande diversité de régions et de pays. Sur un plan climatique, la région est marquée par un zonage nord-sud allant des zones hyperarides au nord aux zones humides situées au Sud (Carte 1).



Carte 1: Zones agro-écologiques de l'Afrique de l'Ouest

Cette diversité climatique se combine avec une grande hétérogénéité de profils écologiques, agricoles, démographiques, sociaux, culturels et historiques, qui résultent en autant de situations agraires différentes (Uemoa, 2002 ; Ocde, 2008).

Place de l'élevage laitier dans les pays de l'UEMOA

Pour les pays sahéliens enclavés que sont le Niger, le Mali et le Burkina Faso, les activités d'élevage pastoral ou agro-pastoral constituent une des principales richesses du pays. Le secteur contribue pour 10 à 15 % du PIB (Tableau 1). Il s'agit de pays à faibles revenus dont les économies sont majoritairement tournées vers le secteur primaire. La Guinée Bissau présente le même profil, même s'il s'agit d'un pays moins enclavé.

Pour les pays côtiers que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, la part de l'élevage dans les richesses produites est beaucoup plus faible. Le secteur contribue pour moins de 5% du PIB. Le Togo et la Côte d'Ivoire sont des pays

côtiers sub-humides peu portés sur l'élevage. Au Bénin et au Sénégal, le cheptel est plus important (Tableau 1).

Tableau 1 : Données générales sur les 8 pays de la zone UEMOA

Pays	Superficie (en 10 ³ km ²)	Population humaine 2010 (en millions d'hab.)	PIB 2010 par hab. (en US\$ courant)	Part de l'élevage dans le PIB (en %)
Bénin	111	8,8	780	< 2 %
Burkina Faso	274	16,5	550	12 à 15 %
Côte d'Ivoire	318	19,7	1160	2 %
Guinée Bissau	28	1,5	590	13 %
Mali	1220	15,4	600	15 %
Niger	1267	15,5	370	11 %
Sénégal	193	12,5	1090	4 %
Togo	54	6,0	490	< 2 %
Total Uemoa	3 464	95,9	704	5,4%

D'après FMI, 2012 et Annexes 1 à 8 du présent rapport (rapports nationaux). UEMOA, 2002 pour le total UEMOA

Pour l'ensemble des pays de l'Union, la production laitière annuelle est estimée à près de 3 millions de tonnes, dont 42% de lait de vache, 35 % de lait de chèvre, 13% de lait de chamelle et 10% de lait de brebis. Selon les zones agro-écologiques et les ethnies concernées, le lait de ces différentes espèces prend une importance très diverse. Néanmoins, la part commercialisée du lait est constituée en grande majorité de lait de vache. Nous nous intéresserons donc prioritairement à ce lait et aux effectifs bovins, même s'il faut considérer que les laits des autres espèces possèdent eux aussi un potentiel commercial.

Les principaux effectifs bovins se situent dans les pays sahéliens (Niger, Mali, Burkina Faso). Dans ces pays, le lait de vache représente entre 20 et 40 % du chiffre d'affaire de l'élevage. La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin sont dans une situation intermédiaire par rapport à la Guinée Bissau et le Togo où les effectifs sont relativement faibles (Tableau 2).

Compte-tenu de leurs effectifs animaux (toutes espèces confondues), il apparaît que le Mali et le Niger sont potentiellement les plus grands producteurs de lait dans la zone. Pour le lait de vache uniquement, ces deux pays produisent de 300 à 500 millions de litres de lait par an. Le Sénégal et le Burkina Faso sont dans une situation intermédiaire avec une production totale de lait comprise entre 170 et 270 millions de litres. Les autres pays produisent moins de 50 millions de litres par an.

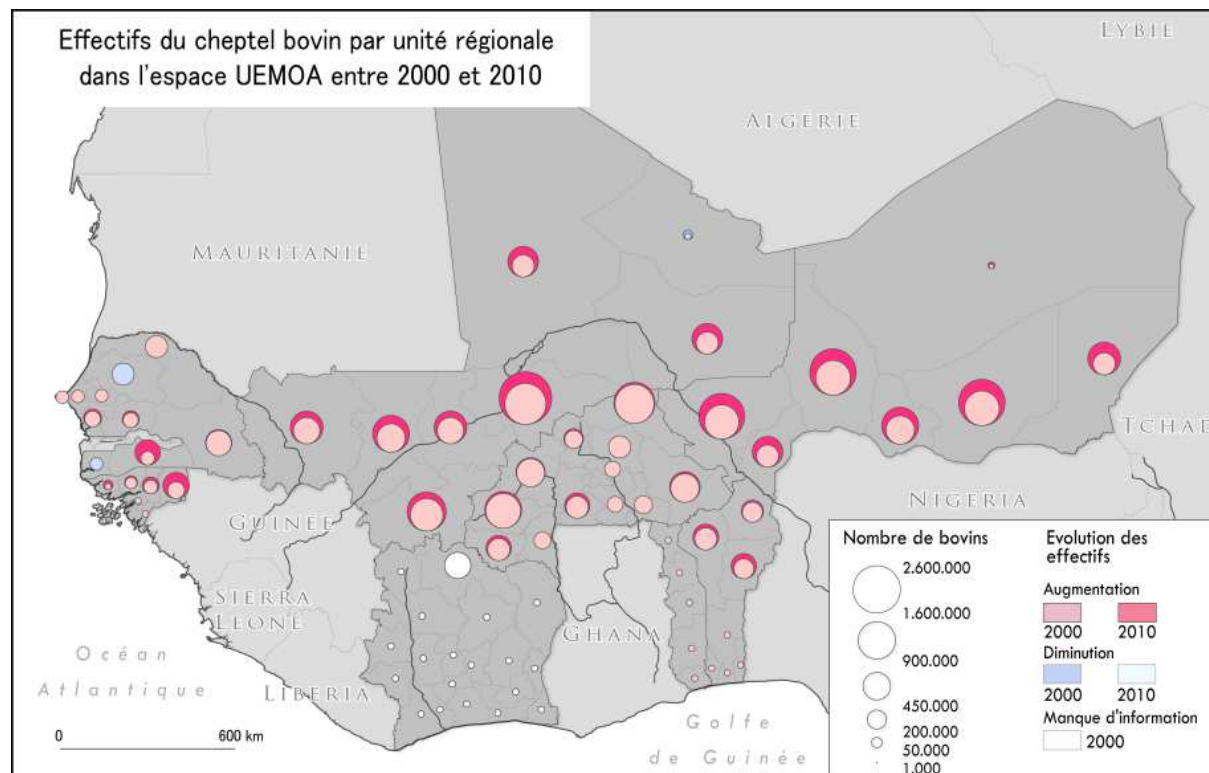
Tableau 2 : Production de lait dans les pays de l'UEMOA (2010)

Données 2010	Production totale de lait (millions l/an)	Production de lait de vache (millions l/an)	Cheptel bovin (millions de têtes)	Nbre de bovins pour 1000 hab.	Part du lait dans le CA élevage*
Bénin	40	32	2,0	209	6%
Burkina Faso	265	219	8,4	532	32%
Côte d'Ivoire	31	31	1,6	74	4%
Guinée Bissau	23	17	0,6	428	20%
Mali	1 460	309	9,2	591	38%
Niger	1 002	486	9,8	602	40%
Sénégal	169	143	3,3	261	16%
Togo	13	13	0,3	53	4%
Total	3 004	1 250	35,2	357	25%

D'après FAOSTAT 2012 et annexes 1 à 8 de la présente étude (Rapports pays).

* Pour la part du lait dans le chiffre d'affaire (CA) de l'élevage, les données datent de 1998 (UEMOA, 2002)

D'un point de vue spatial, les gros troupeaux se rencontrent dans les zones sahéliennes. On note aussi une concentration de plus en plus importante dans les zones soudaniennes agro-pastorales (zones cotonnières et arachidières) (Carte 2).



Carte 2 : Evolution des effectifs de bovins dans les pays de l'UEMOA au cours de la dernière décennie

(D'après Annexes 1 à 8 de la présente étude - Rapports pays).

La consommation de produits laitiers dans l'UEMOA

Les disparités entre pays sont aussi importantes en matière de consommation. Les pays de la bande Sahélienne sont des pays grands consommateurs de lait. Il s'agit en particulier du Niger, du Mali et du Sénégal, pour lesquels les disponibilités moyennes nationales en lait sont comprises entre 40 et 70 litres de lait EL par habitant et par an. Ces niveaux relativement élevés sont liés à la fois aux niveaux élevés de l'autoconsommation en lait des populations pastorales ou agro-pastorales (lait de bovin, de petits ruminants ou de chamelle), mais aussi à l'importance du lait dans les habitudes alimentaires, même en milieu urbain. Au Sénégal, pays fortement urbanisé, environ les 2/3 du lait consommé sont importés.

Les niveaux de consommation moyenne sont moins élevés au Burkina Faso et en Guinée Bissau (de l'ordre de 17-18 litres EL), où les populations d'origine agro-pastorale représentent une part moins grande de la population.

Enfin, dans les pays côtiers du Golfe de Guinée, où l'élevage de ruminants est traditionnellement moins important, la consommation moyenne est encore plus faible, soit de 5 à 7 litres EL (Tableau 3).

Tableau 3 : Production par habitant et Consommation apparente de lait dans les pays de l'UEMOA en 2010

Pays	Production par hab. de lait de bovin (en litres/an)	Production par hab. de lait autres espèces (en litres/an)	Importations* de lait par hab. (litres EL/an)	Consommation apparente de lait (sauf beurre) par hab. (toutes espèces) (litres EL/an)
Bénin	3,3	0,9	4,1	7.8
Burkina Faso	13,9	2,9	2,4	17.9
Côte d'Ivoire	1,5	0	7,2*	7.0
Guinée Bissau	11,6	4,1	3,9	17.2
Mali	19,9	74,3	3,9	64.9
Niger	29,8	31,7	4,1	63.8
Sénégal	11,2	2,0	19,7	39.3
Togo	2,2	0	4,1	5.4
Total	12,7	17,8	6,5	

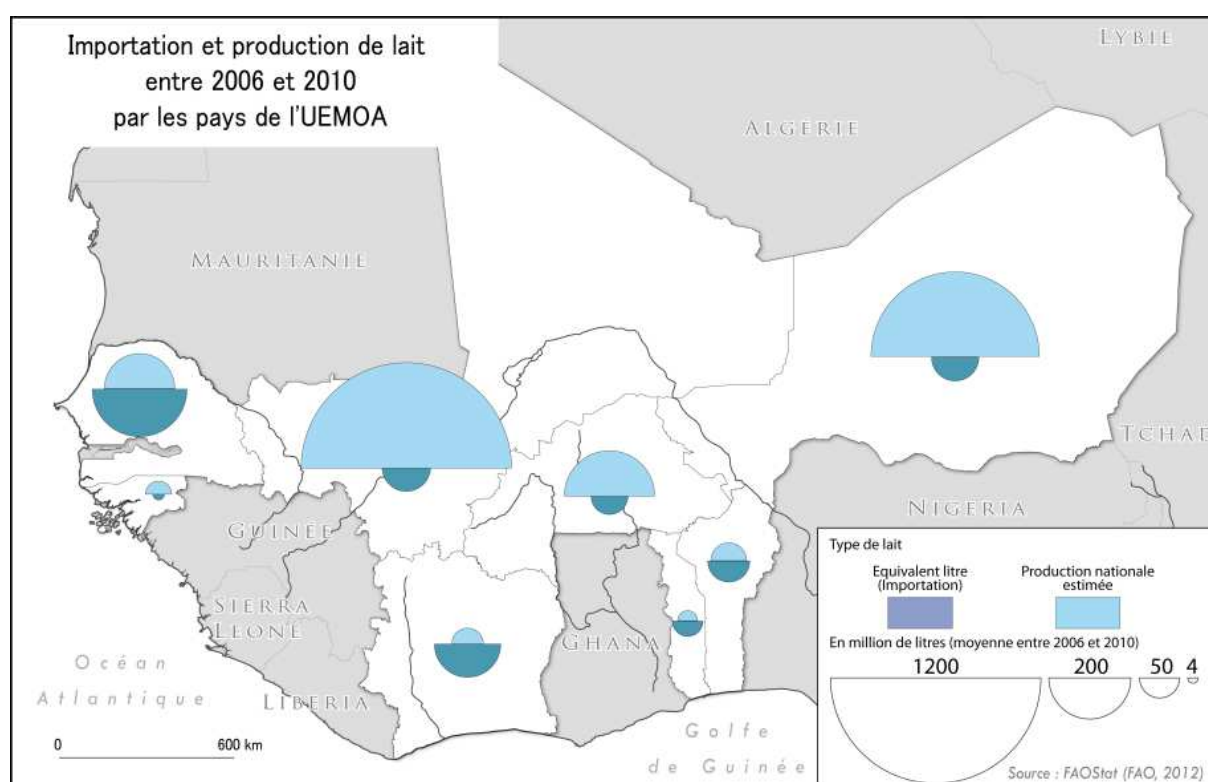
D'après FAOSTAT 2012 et annexes 1 à 8 de la présente étude (Rapports pays).

**:les données imports incluant les ré-exportations*

Tableau 4 : Importations laitières des 8 pays de la zone UEMOA (2010)

Pays	Importations laitières (millions de l EL/an)	Importations laitières (milliards de F CFA)	Importations de lait par hab. (litres EL/an)
Bénin	39,3	13,2	4,1
Burkina Faso	38,1	10,3	2,4
Côte d'Ivoire	153,4	52,5	7,1
Guinée Bissau	5,9	2,3	3,9
Mali	60,1	23,4	3,9
Niger	67,0	16,5	4,1
Sénégal	252,0	83,1	19,7
Togo	23,5	6,7	4,1
Total	639,5	208,0	6,5

D'après Rapports Nationaux Etude UEMOA (2012), Statistiques UEMOA et FAOSTAT 2012.



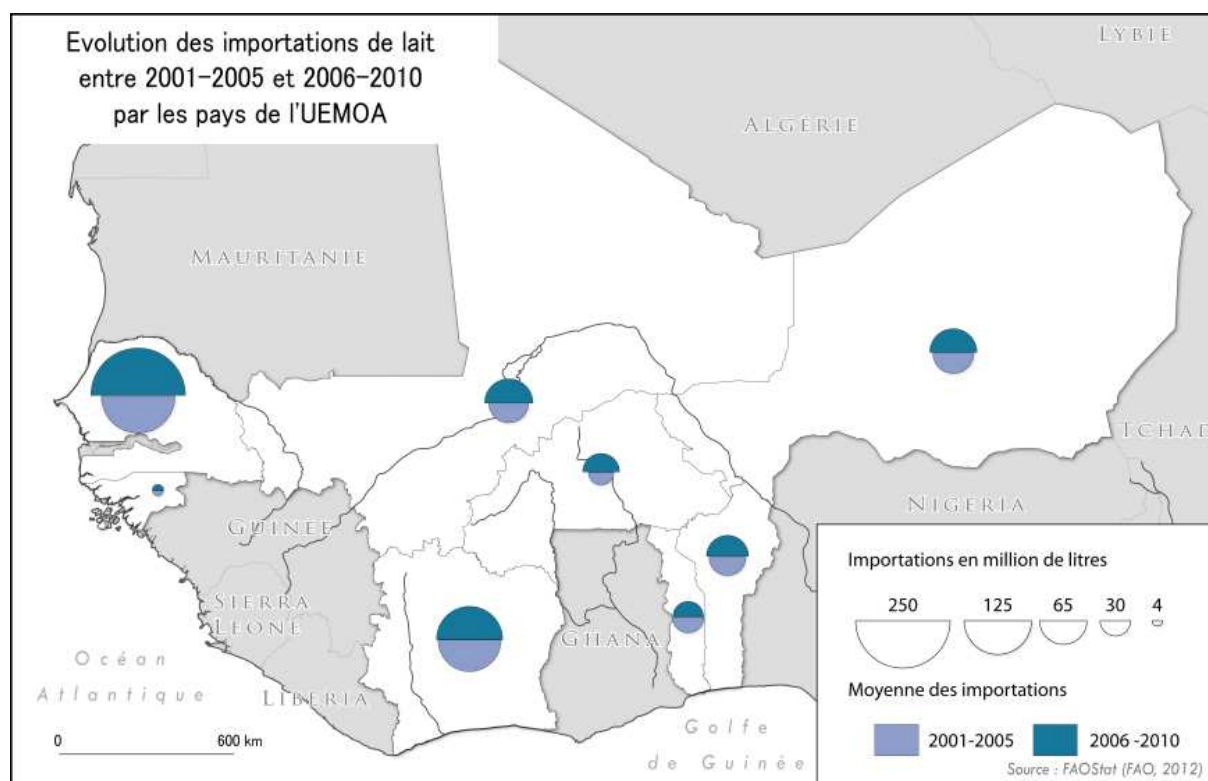
Carte 3 : Comparaison de la production laitière et des importations de produits laitiers dans les pays de l'UEMOA

D'après FAOSTAT 2012 et annexes 1 à 8 de la présente étude (Rapports pays).

Les importations laitières au sein de l'UEMOA

Au sein de l'espace UEMOA, tous les pays sont déficitaires en lait et produits laitiers. En 2010, le montant des importations a atteint 200 milliards de Francs CFA. La Côte d'Ivoire (52 milliards de Francs CFA) mais surtout le Sénégal (83 milliards) apparaissent comme de gros importateurs, ce qui est bien sûr facilité par leurs installations portuaires. Les pays sahéliens enclavés que sont le Mali, le Burkina et le Niger, importent aussi de grandes quantités de produits laitiers, mais la production laitière reste plus importante en quantité comparativement aux importations (Carte 3, Tableau 4). En outre ces importations couvrent d'abord les besoins des urbains et la part commerciale du lait consommé.

Ces importations ont été en hausse dans tous les pays de l'Union au cours des années 2000 (Carte 4).



Carte 4 : Evolution des importations de produits laitiers dans les pays de l'UEMOA au cours de la dernière décennie

D'après FAOSTAT 2012 et annexes 1 à 8 de la présente étude (Rapports pays).

Le lait en poudre a constitué l'essentiel de ces importations. Le lait concentré vient en seconde position, avec une importance significative en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo. La tendance des importations de lait concentré est cependant à la baisse, au profit du lait en poudre (Figure 1).



Figure 1 Part des différents produits laitiers importés dans les 8 pays

(en Equivalent lait, d'après Fao, 2012)

L'augmentation des importations répond en réalité à une hausse constante de la population humaine (de l'ordre de 3 % par an), sans que l'on constate une augmentation marquée des quantités moyennes consommées per capita (Figure 2).

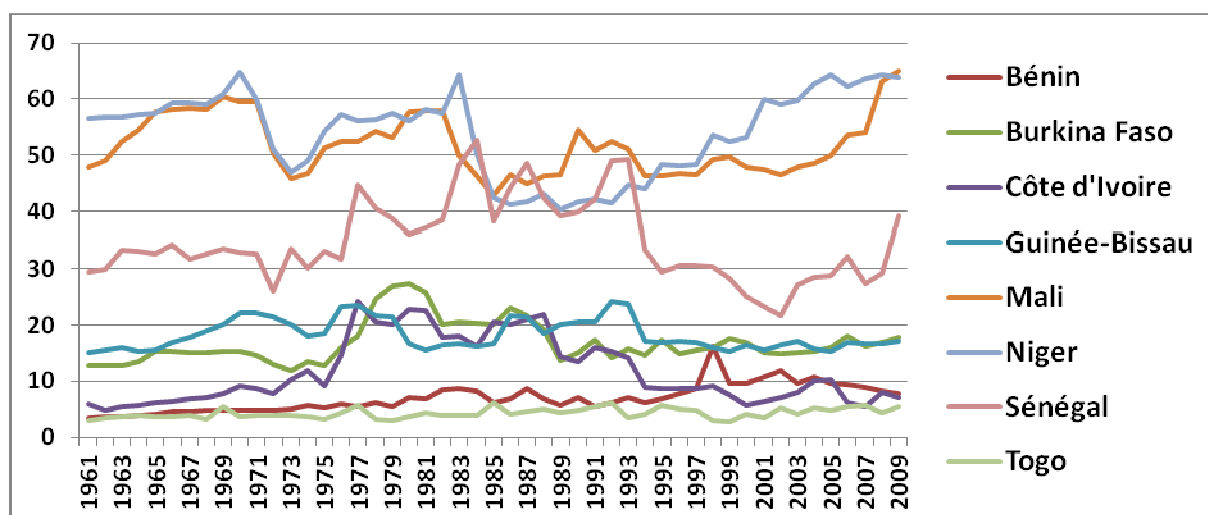


Figure 2 : Evolution de la consommation de produits laitiers per capita dans les 8 pays de l'UEMOA

(D'après Fao, 2012)

Les échanges intra-régionaux de produits laitiers sont très peu développés. Trois pays de l'UEMOA utilisent leur outil industriel laitier, adossé aux infrastructures portuaires, pour exporter dans la sous-région : la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo. Il s'agit d'abord de lait en poudre vrac conditionné en microdosettes ou en sachets de 400 ou 500 g. De façon plus modeste, le commerce du lait UHT ou des yaourts se développe, notamment de la Côte d'Ivoire vers les pays limitrophes. Il peut y avoir enfin du lait concentré (originaire également d'Accra au Ghana). Tous ces produits sont issus de la transformation de lait en poudre importé. Il n'y a pas

d'échanges régionaux significatifs de produits laitiers fabriqués à partir du lait collecté localement. Au regard des productions et des importations nationales, les volumes échangés entre pays de la zone UEMOA sont faibles. Ils sont estimés en 2010 à 28, 22 et 15 millions de litres Eq Lait respectivement pour le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Togo (FAO, 2012). Néanmoins, ces volumes se substituent progressivement aux importations extra-africaines (lait UHT, lait concentré et yaourts), ce qui pousse les autorités en charge du dossier à maintenir ces produits laitiers sur un niveau de taxation élevée (protection de l'industrie locale même si la matière première est importée).

Les disponibilités en ressources alimentaires

Il existe un fort gradient spatiotemporel dans la disponibilité des ressources alimentaires (fourrages, résidus de cultures, sous-produits agro-industriels) entre la zone sahélienne et la zone guinéenne. Une production laitière régulière et élevée nécessite un approvisionnement de qualité tout au long de l'année. C'est potentiellement possible dans les pays côtiers mais qui sont d'abord tournés vers l'agriculture (qui continue de progresser). Dans les pays sahéliens, la ressource en fourrage est réduite et saisonnée. L'élevage allaitant transhumant valorise bien cet environnement mais il est problématique pour la production laitière en saison sèche. Elle n'est envisageable que si les vaches laitières sont complémentées, notamment avec des sous-produits agro-industriels.

De nombreux sous-produits agricoles et agro-industriels (SPAI) sont utilisés pour l'alimentation animale en Afrique de l'Ouest (Gouro, 2012). En considérant que le développement de la filière laitière passe par une production industrielle d'aliments concentrés – à l'instar de ce qui est observable dans les autres régions du monde - il est nécessaire de s'interroger sur la liste de ces sous-produits potentiellement disponibles pour ce type d'industries.

Dans la zone, la liste est assez limitée. Sont disponibles aujourd'hui au sein de l'espace UEMOA :

- Les issues de céréales sèches (dans tous les pays de l'UEMOA)
- Le son de riz industriel (notamment au Sénégal) ;
- Le tourteau d'arachide (notamment au Sénégal) ;
- La mélasse de canne à sucre (notamment en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Mali, au Burkina et au Togo) ;
- Le son de blé issu des meuneries (dans tous les pays de l'UEMOA).
- Le tourteau de coton ou la graine de coton (notamment au Mali, au Burkina, au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire) ;

Les issues des céréales sèches (mil, sorgho, maïs), décortiquées dans les moulins artisanaux (équipements très communs dans toutes les zones rurales comme en ville), sont produits en quantité non négligeables, mais de manière dispersée sur tout le territoire, ce qui rend coûteuse la collecte de ces matières premières par des industries de fabrication de l'aliment.

Le son de riz et le tourteau d'arachide ne concernent en réalité que le Sénégal. En outre, une bonne partie du son de riz est exporté en Mauritanie pour alimenter les vaches laitières (zone de collecte de Tiviski).

La mélasse de canne à sucre est quant à elle très peu utilisée dans l'alimentation animale en Afrique de l'Ouest. Les raisons sont multiples. Son usage est délicat compte-tenu de sa texture (pâte lourde et collante nécessitant un équipement spécifique). Par ailleurs, elle n'entre que pour une fraction des aliments composés pour les vaches laitières. Enfin et surtout, les sucreries ont d'autres marchés. Au Sénégal, la mélasse est d'abord exportée pour l'alimentation animale via le port de Dakar. Dans les autres pays, elle est transformée en éthanol.

Le son de blé est en revanche largement utilisé pour l'alimentation animale locale. Nombreuses sont d'ailleurs les meuneries qui ont installé une unité de provenderie afin de valoriser le son. Mais, si le son est fabriqué localement, il ne faut pas oublier que le blé est le plus souvent importé. Ces importations sont d'ailleurs en hausse notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire où le marché de la farine suit la croissance démographique (Figure 3).

Le tourteau de coton représente finalement le sous-produit industriel produit localement le plus important pour la zone UEMOA. Même si sa production est en retrait par rapport à la mélasse de canne en termes de volumes produits et même si sa production est irrégulière en raison notamment de la volatilité des cours du coton, il fait figure de SPAI majeur (Figure 3).

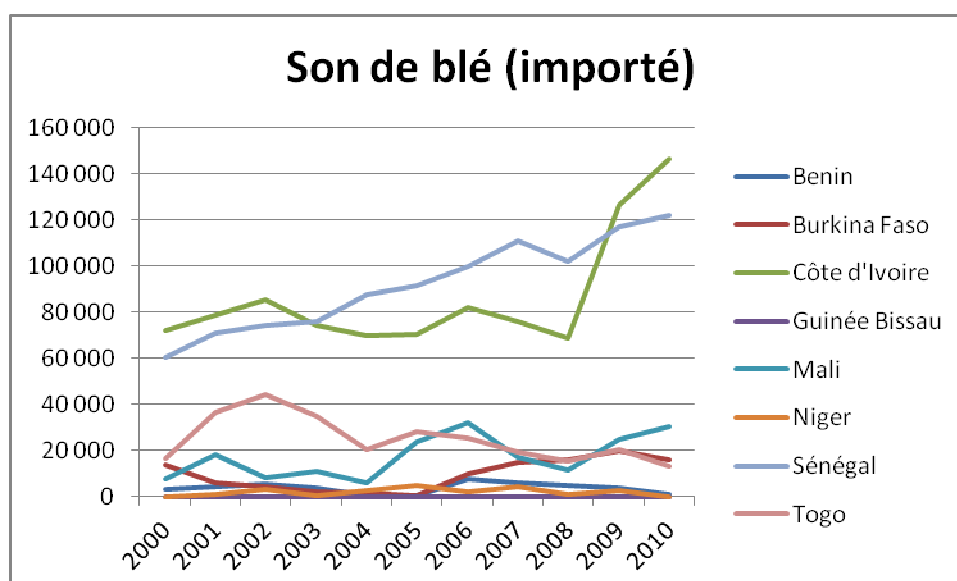
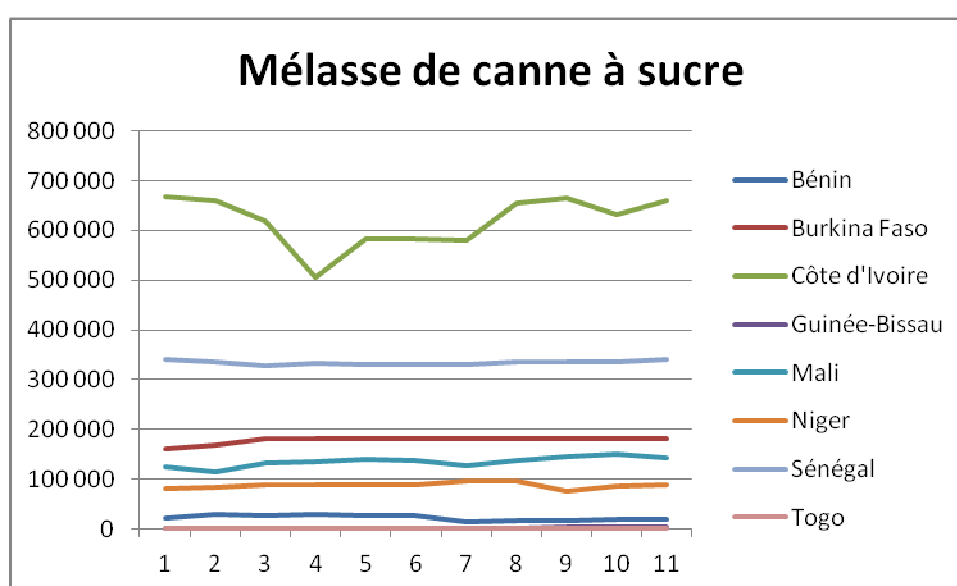
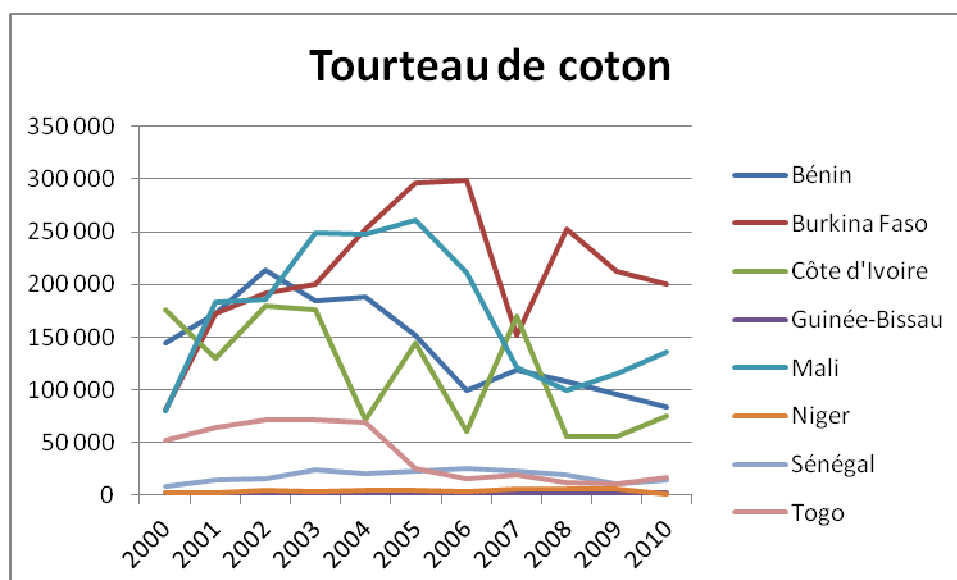


Figure 3 Disponibilités en principaux SPAI en zone UEMOA (en t/an)

(D'après Fao, 2012)

Comment envisager une intensification de la production laitière dans ces conditions ? Faut-il importer du tourteau de soja pour limiter les importations de lait en poudre ? Quel serait l'intérêt économique et social à l'échelle de l'UEMOA de développer certaines filières céréalières ou oléagineuses ? Comment serait-il possible d'orienter la vente des surplus de certains pays (la Côte d'Ivoire et le Bénin exportent vers le marché mondial) vers les autres pays de la zone producteurs de lait (pays sahéliens) ? La réponse à ces questions nécessite la mise en place d'une réflexion stratégique dans ce secteur à la fois au niveau régional et dans chacun des états.

Cette réflexion doit s'appuyer sur 3 points majeurs. Le premier concerne, comme nous venons de le noter, l'offre limitée de sous-produits agro-industriels en zone UEMOA. Cet état maintient des prix relativement élevés et variables dans le temps, ce qui n'encourage pas le développement d'une production laitière intensifiée. Les coûts de l'aliment représentent en effet plus de 50 % des coûts de production.

Le second relève de la priorisation des productions animales à l'échelle régionale et/ou nationale. Dans un contexte de relative pénurie de l'aliment bétail, faut-il privilégier l'alimentation des vaches laitières ? Aujourd'hui, nous devons constater que les SPAI sont d'abord destinés à l'embouche ovine et bovine, à la volaille (surtout dans les pays côtiers) et à la sauvegarde du bétail en période de soudure (surtout dans les pays sahéliens) (Gouro, 2012). Utiliser plus d'aliments pour dynamiser la production laitière demandera par conséquent de faire des choix difficiles, dans la mesure où la production de viande implique actuellement une forte proportion du monde rural (y compris celle qui produit du lait). La solution envisageable est de produire plus de sous-produits agro-industriels à courts ou moyens termes.

Ceci nous amène au troisième point : peut-on développer les productions végétales pour nourrir les vaches laitières ? La croissance démographique dans la zone UEMOA s'accompagne d'un développement des terres agricoles. Ce développement s'effectue souvent au détriment des parcours pastoraux mais, en revanche, souvent au profit d'une meilleure intégration agriculture-élevage. C'est précisément dans ces zones (zones irriguées, zones cotonnières, zones arachidières) que la production laitière rurale possède les meilleurs atouts et les meilleures perspectives de développement. Au-delà des résidus de culture, les vaches laitières peuvent en effet bénéficier à bas coûts des sous-produits issus des agro-industries implantées dans ces régions (riz, coton, arachide, tomate, canne à sucre, ...). Mais ces perspectives positives pour le développement de la production laitière ont leurs limites. Il n'est en effet jamais question de produire des céréales à destination exclusive des animaux. La compétition alimentaire est systématiquement tranchée au profit de l'alimentation humaine. Il semble peu vraisemblable qu'un Etat

encourage demain la production de blé ou de maïs à grande échelle pour approvisionner les usines d'aliments pour le bétail. Il en est de même pour les cultures fourragères, notamment dans les zones irriguées. Il est question ici de compétition alimentaire et de partage d'un foncier particulièrement convoité.

Pour éviter ces tensions, la solution serait d'importer l'aliment pour les vaches laitières (céréales et tourteaux de soja). De nombreux pays producteurs de lait s'appuient sur cette solution, notamment en Europe. Le Burkina Faso envisage sérieusement ce recours pour approvisionner sa nouvelle usine d'aliments de Koubri. Pourtant, il est légitime de s'interroger sur cette solution. La politique laitière vise en effet une limitation des importations du lait en poudre. Est-il raisonnable de limiter une importation par une autre importation ? Probablement pas, sur le plan de l'autonomie régionale ; peut-être sur le plan économique mais la rentabilité d'une telle opération reste à prouver pour du lait qu'on destine à un marché de masse à bas coût.

Au fond, la solution la plus immédiate est sans doute la gestion régionale des sous-produits agro-industriels. Autrement dit, il s'agit de rediriger les exportations extra-africaines des pays côtiers vers les pays sahéliens. Cela concerne notamment la graine et le tourteau de coton de Côte d'Ivoire et du Bénin, et parfois le tourteau d'arachide au Sénégal. Il faut néanmoins être conscient du caractère partiel de cette solution. D'une part, les marges de manœuvre sont faibles : les quantités exportées sont mineures et ne couvriront pas à elles seules les besoins futurs d'une production animale intensifiée (poulets, embouche, lait). D'autre part, les agro-industries trouvent dans l'exportation des tourteaux des marchés solvables et souvent rémunérateurs. Il est possible d'envisager à l'échelle nationale ou à l'échelle régionale des contingentements ou des taxes pour limiter ces exportations. Mais il ne faudrait pas mettre en péril des filières stratégiques, comme celle du coton ouest-africain, qui vivent déjà une décennie difficile.

Enfin, si le développement du commerce des aliments pour le bétail est une nécessité absolue pour soutenir l'intensification à venir de la production laitière en zone UEMOA, il ne suffira pas à lui seul à résoudre le problème de l'alimentation des vaches laitières en saison sèche. L'aliment concentré n'est qu'un complément de la ration de base, constituée par le fourrage. Même si la situation paraît moins critique en zones agropastorales ou soudaniennes, la constitution supplémentaire de stocks est incontournable. Les solutions techniques existent (foin, ensilage) bien qu'elles soient encore très peu diffusées. Il faut également penser à l'irrigation pour des coupes en vert comme on peut aujourd'hui le voir dans des fermes laitières près de Ouagadougou ou de Bamako, ou dans la zone de Laiterie du Berger (nord Sénégal) qui favorise la distribution de canne à sucre en vert en partenariat avec la

CSS. Ces solutions supposent bien entendu une meilleure formation des producteurs (technicité accrue et maîtrise de la gestion des coûts).

Faiblesse des performances laitières

Globalement les performances laitières sont faibles en zone UEMOA. Les races bovines réputées laitières (Maure, Azawak, Ndama) sont d'une part minoritaires dans le paysage ouest-africain mais sont aussi peu performantes comparées à celles des pays tempérés. La production de la Prim'Holstein en Europe se situe entre 7 000 et 10 000 litres par lactation alors que les productions enregistrées chez les zébus africains oscillent généralement entre 200 et 500 litres par lactation. Seuls quelques noyaux métissés autour des capitales atteignent des performances laitières intéressantes (cf rapports nationaux). Mais leur nombre est très limité (cf *infra*) et les taux de réussite de l'insémination artificielle demeurent faibles (< 50 %) en raison d'un état nutritionnel des vaches laitières souvent déficitaire.

Au fond, le lait est d'abord un sous-produit issu d'un élevage allaitant (viande) dominant et prioritaire. Les veaux, qui boivent le lait pour leur croissance, sont systématiquement présents et sont sevrés très tard (souvent à plus d'un an). Les taux de vélage sont de l'ordre de 50 %, soit un veau tous les deux ans. Autrement dit, on perd une lactation une fois sur deux. Cette orientation bouchère des troupeaux bovins, que l'on note également chez les petits ruminants et les camelins, est particulièrement marquée en zones arides et semi-arides.

De meilleures performances de reproduction (taux de vélage et âge à la première mise-bas) sont parfois rapportées dans la littérature pour les troupeaux agropastoraux. Les conditions alimentaires plus favorables expliqueraient cette différence. En revanche, les zones subhumides sont desservies par une surmortalité des jeunes due à un parasitisme accru (souvent lié à l'eau). Notons enfin que l'élevage est contraint au sud des zones cotonnières par la trypanosomiase.

In fine, l'avenir de la collecte du lait tiendra des capacités des acteurs à améliorer ces performances zootechniques selon un gradient alimentaire et parasitaire. La productivité par lactation est bien entendu à considérer (alimentation, soins vétérinaires, sélection génétique). Pourtant le principal levier est sans doute d'abord l'amélioration des performances de reproduction. En outre, en améliorant la reproduction, on satisfera à la fois les filières lait et viande. Mais cet objectif demandera des actions globales qui dépassent largement les actions techniques.

Conclusion

La dichotomie entre pays sahéliens et pays côtiers souligne la diversité du paysage laitier en zone UEMOA. Capital dans les économies et les cultures alimentaires du Sahel, le secteur laitier est moins important pour les pays du Golfe de Guinée. Cependant, au sein de chaque pays de la zone, on trouve en fait des situations très hétérogènes qui rendent l'analyse « par pays » insuffisante. Il convient ainsi de compléter cette vision « macro » par une vision plus « meso », c'est-à-dire une analyse en termes de « filières ». Le paragraphe qui suit propose une description des différents systèmes de production, de transformation et de commercialisation du lait. Cette approche permet de souligner la dynamique locale de développement du secteur laitier qui a prévalu au cours des dernières décennies.

3. Le développement des filières laitières en zone UEMOA

L'approche filière repose d'abord sur une description fine des acteurs et des produits commercialisés. Des centaines de milliers de familles d'éleveurs sont concernées. La filière laitière génère des milliers d'emplois dans le secteur de la transformation et de la distribution. Des centres de collectes, des transporteurs livreurs et des petites industries de transformation apparaissent progressivement, en réponse à la croissance rapide de la consommation dans les villes. Le lait est aussi source de nombreux produits en Afrique de l'Ouest. On le consomme sous forme de lait frais, de lait caillé, de crème de beurre, d'huile de beurre, de boissons lactées, de bouillies ou de couscous. A la fois symbole de la tradition pastorale, le lait témoigne aussi de l'évolution rapide des habitudes alimentaires d'aujourd'hui (ISRA-BAME, 2009).

En s'appuyant sur les graphes de la filière présentés dans les rapports pays (annexes 1 à 8), on peut schématiser la filière laitière en Afrique de l'Ouest comme suit :

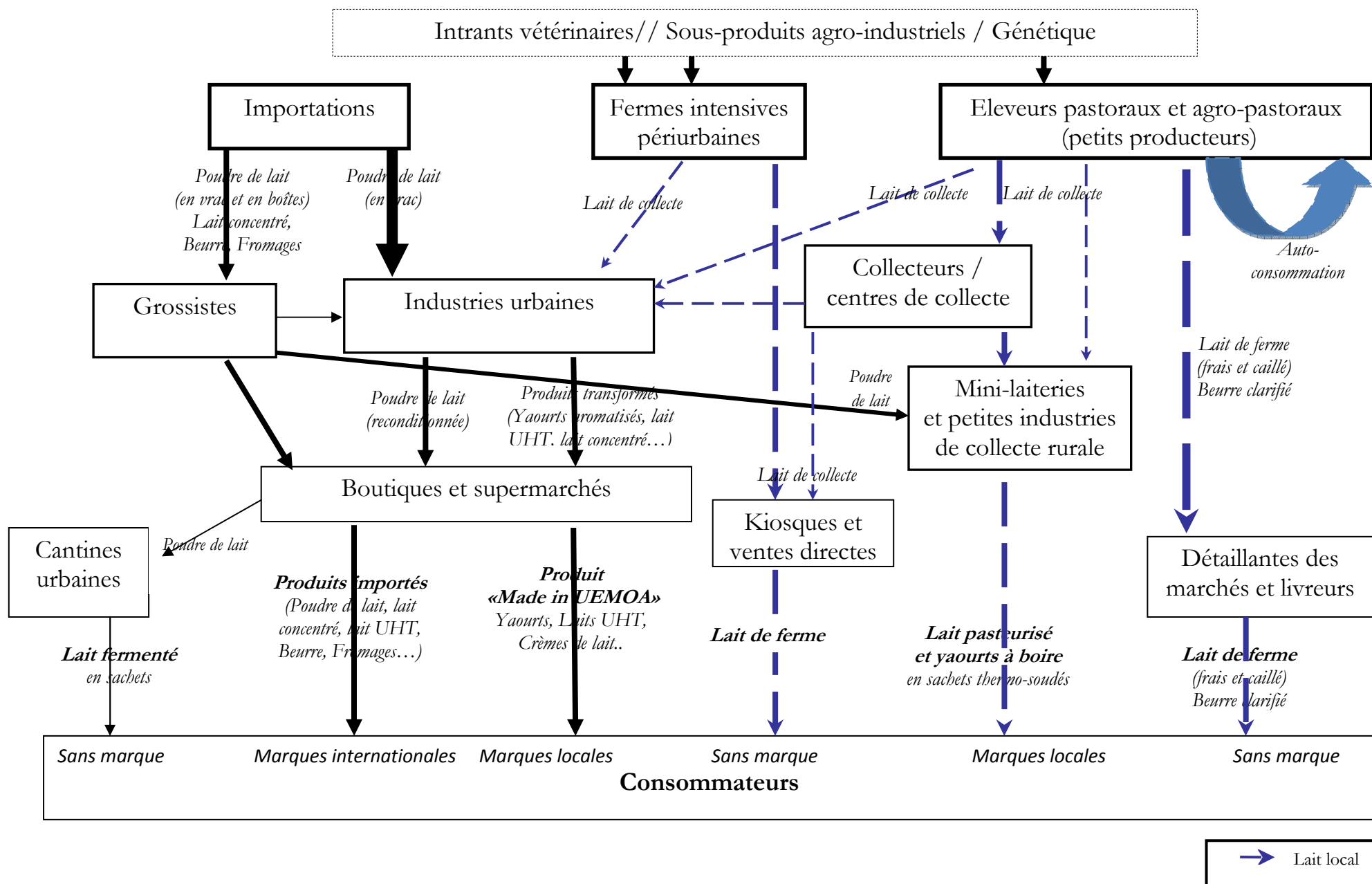


Figure4 : Graphe schématique de la filière laitière en zone UEMOA

Pour comprendre les relations entre importations et production locale et pour envisager leur avenir respectif, il convient d'identifier avec précision les acteurs, les types de produits, mais aussi les flux, les prix, les marges et les formes d'organisation qui structurent les circuits de commercialisation du lait et des produits laitiers (Duteurtre et al. 2005). Les paragraphes qui suivent présentent successivement les différents systèmes de production laitiers impliqués, la structure des prix dans la filière et les principales évolutions observées au sein des filières laitières. Le texte rend compte en particulier de l'émergence de fermes laitières intensifiées ; de l'essor timide des bassins de collecte ruraux ; et du développement de l'industrie urbaine.

Le lait issu des systèmes d'élevage pastoraux et villageois

Les systèmes d'élevage pastoraux et agro-pastoraux constituent l'essentiel des élevages de ruminants de la zone. En Afrique de l'Ouest, les élevages pastoraux contribuent pour 60% de la production de viande bovine et pour 70% de la production de lait. Les systèmes agropastoraux contribuent eux pour 35 % de la production totale de viande bovine et pour 15 % de la production de lait. Le reste provient essentiellement des systèmes agricoles (OCDE, 2008).

Dans ces systèmes, l'élevage est une des composantes essentielle des moyens d'existence des familles rurales. Il est à la fois une source d'aliments, de revenus, d'énergie, de fumier, une réserve de capital et un symbole social (Duteurtre et Faye, 2009). Au total, on estime que l'élevage apporte 34 % des revenus monétaires des ménages ruraux de la région (OCDE, 2008).

En raison des rôles multiples que joue le cheptel, les animaux ne sont pas sélectionnés par les éleveurs pour leurs seules capacités laitières. Ils doivent assurer des fonctions diverses (production de veau, de viande, de lait, de traction) dans un environnement difficile marqué au nord par l'aridité et au sud par des contraintes sanitaires sur le cheptel. De ce fait, les performances laitières sont modestes, avec des productions de l'ordre de 100 à 150 litres traits par lactation (Voir annexes 1 à 8).

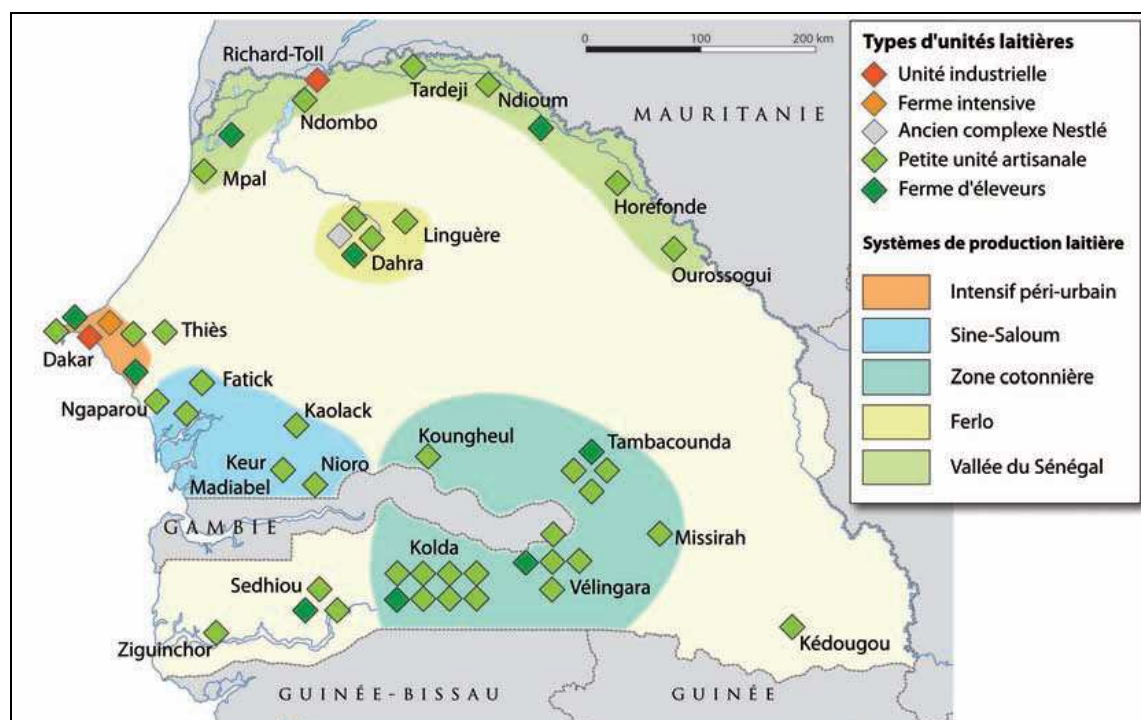
Comme l'explique Corniaux et al. (2012), les « *figures de producteurs laitiers* » sont assez rares dans la zone UEMOA. « *Un producteur laitier est dit « laitier » s'il construit son outil de production (exploitation, structure du troupeau laitier, travail familial ou salarié) en vue de vivre de son activité laitière* ». Ce modèle intensif et spécialisé, qui a contribué au développement des filières industrielles occidentales, sud-américaines ou asiatiques, ne représente pas le cas général en Afrique de l'Ouest. Au contraire, dans la zone domine un mode d'occupation du territoire très fortement basé sur l'utilisation extensive des pâturages naturels et sur la mobilité des hommes et des troupeaux.

Dans ce panorama où domine très nettement les systèmes d'élevage extensifs familiaux, il faut noter toutefois deux évolutions significatives : l'apparition de systèmes d'élevage laitiers agro-pastoraux semi-intensifiés ; et l'émergence de fermes laitières intensives en périphérie des grandes villes.

L'essor timide de bassins de collecte ruraux

L'apparition d'élevages laitiers agro-pastoraux semi-intensifiés en zone rurale est liée à la mise en place de circuits réguliers de collecte du lait. A la faveur de l'implantation de petites unités de transformation, on assiste à la modification progressive des pratiques d'élevage. Les systèmes paysans semi-intensifiés reposent essentiellement sur **l'utilisation de compléments alimentaires** disponibles localement pour augmenter la production de lait. On observe le recours croissant aux graines de coton, aux tourteaux de coton, aux fanes d'arachide, aux sons de céréales, aux pailles et aux autres résidus de récolte. L'utilisation de compléments va de pair avec la pratique **d'allotement des animaux laitiers** qui peuvent être séparés du reste du troupeau pendant les périodes de transhumance. En périphérie de Ségou, par exemple, l'allotement d'un nombre plus important de vaches laitières et l'utilisation de concentrés alimentaires permettent à certains agroéleveurs peuls ou bambaras de commercialiser des quantités importantes de lait. Cet engagement laitier participe d'évolutions très lentes de l'organisation familiale, parfois sur plusieurs générations (Duteurtre, 2007).

C'est autour des petites laiteries que ce sont construits des bassins de collecte ruraux. Leur essor aujourd'hui rapide dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina) prouve leur vigueur et la dynamique de la filière lait (Tableau 5). Le cas du Sénégal est dans ce domaine exemplaire (Carte 5).



Carte 5 : Les bassins laitiers au Sénégal (d'après Cesaro, 2010)

La production locale ne peut qu'être bénéficiaire d'un tel engouement, en dépit de la concurrence ou de la substitution éventuelle par le lait en poudre importé. En outre, elle engendre en aval de la collecte un début d'organisation formelle du marché, elle œuvre en faveur de la création, certes limitée, de nouveaux créneaux ou métiers du lait, et en amont elle accompagne l'intensification des pratiques.

Le cas du Sénégal illustre aussi les différentes formes que peuvent prendre ces petites unités de transformation. On trouve ainsi des mini-laiteries structurées en « coopérative », des mini-laiteries organisées sur un mode « entrepreneurial », des « petites industries » investies dans la collecte de lait de brousse, des « fromageries artisanales », ou des « centres de collecte » gérés par des organisations professionnelles ou par les autorités locales.

Pourtant, on ne saurait ignorer que ces entreprises artisanales touchent un nombre réduit de régions et de producteurs, souvent établis en zone périurbaine voire urbaine. Le **potentiel laitier national** est largement sous-exploité dans la mesure où les populations pastorales sont exclues de l'espace de collecte en raison de leur atomisation et du coût élevé du lait, produit hautement dégradable en milieu tropical. Finalement, ce sont des agroéleveurs sédentarisés qui profitent le plus de la mise en place des minilaiteries, agroéleveurs dont le niveau de pauvreté n'est pas le plus critique eu égard à la diversification de leurs sources de revenus.

La croissance rapide des unités de transformation (Tableau 5) ne se fait pas sans difficultés. Certaines se retrouvent en effet dans des situations de concurrence exacerbée sur des marchés étroits et saturés comme à Kolda au Sénégal ou à Niono et Koutiala au Mali. Leur vulnérabilité dénote en fait leur incapacité à exporter leur production vers les marchés des grandes villes et, en premier lieu, ceux des capitales. Autrement dit, elles seraient victimes de leur enclavement commercial.

A l'inverse, le succès de petites industries laitières collectant du lait en milieu pastoral (Laiterie Tiviski en Mauritanie ou plus récemment Laiterie du Berger au Sénégal) souligne les potentialités de la collecte de lait en milieu pastoral et agro-pastoral. En particulier, l'exemple probant de la laiterie Tiviski, qui collecte plus de 10 000 l/j auprès de centaines d'éleveurs dans la zone du delta du fleuve Sénégal depuis une vingtaine d'années, atteste qu'en dépit d'une production très éclatée le modèle pastoral n'est pas fatalement condamné à rester à l'écart des circuits marchands. Ce modèle de collecte industrielle présente l'indéniable avantage d'éviter l'écueil de la saturation marchande des villes moyennes et de la limitation géographique du réseau de collecte.

Tableau 5 : Nombre de mini-laiteries collectant du lait local

Année	Sénégal	Burkina Faso	Mali	Niger
2 000	21	19	8	2
2 010	56	47	23	3

Source : annexes 2, 5, 6 et 7 de la présente étude

Au final, l'émergence de bassins laitiers ruraux reste une dynamique encore limitée dans son étendue. La part du lait collecté reste encore très faible, comme le témoigne le cas du Burkina Faso et du Sénégal. Dans ces deux pays, on estime que la part du lait collecté s'élève respectivement à 1,6% et 7% du lait produit dans le pays (Tableau 6).

Tableau 6: Part du lait de vache collecté par les laiteries au Burkina Faso et au Sénégal

Pays	Production totale de lait de vache (millions de l)	Collecte par les laiteries (millions de l)	Part du lait collecté dans la production totale
Burkina Faso (2010)	219	3,2	1,6%
Sénégal (2007)	116	8,1	7%

D'après FAOSTAT (2012), DIREL (2008) et annexes 2 de la présente étude

Le faible pourcentage du lait collecté en zone rurale indique des marges de progrès importantes pour la valorisation du « lait de brousse ».

L'émergence de fermes laitières intensifiées autour des grandes villes

L'émergence de fermes laitières spécialisées en zone périurbaine constitue le deuxième élément important des évolutions du secteur laitier dans la zone UEMOA. Il s'agit d'une dynamique relativement ancienne, mais qui s'est développée de manière rapide depuis une quinzaine d'années.

Autour des capitales et à l'intérieur des quartiers urbains on assiste au développement d'élevages laitiers d'un type nouveau. Il s'agit essentiellement d'étables urbaines ou de fermes laitières. Les étables urbaines sont des unités de production généralement sommaires, installées de manière précaire dans les interstices du tissu urbain ; les fermes laitières sont des unités beaucoup plus intensifiées, orientées vers la production de lait frais. Entre ces deux types d'élevages laitiers, on trouve un continuum d'exploitations plus ou moins intensifiées et plus ou moins bien insérées dans leur environnement.

Les fermes laitières urbaines et périurbaines présentent des profils souvent très différents de ceux des exploitations agropastorales. Elles se caractérisent par une maîtrise des techniques de production modernes ou intensives. Ces producteurs

utilisent en particulier, partiellement ou exclusivement, des vaches de races importées (Holstein, Montbéliardes, Brunes des Alpes, etc.) ou métisses, nécessitant l'utilisation soutenue d'intrants alimentaires et vétérinaires. Ces éleveurs s'appuient sur des niveaux d'investissement beaucoup plus importants que ceux mobilisés par les exploitations agropastorales. En plus de l'élevage laitier, ces exploitations pratiquent aussi parfois l'embouche bovine, l'élevage avicole, ou l'horticulture. Il s'agit souvent d'investisseurs d'origine urbaine que l'on qualifie aussi de « nouveaux éleveurs » : fonctionnaires, vétérinaires privés, commerçants, retraités (Duteurtre, 2007).

ENCADRÉ : LA FERME LAITIÈRE DU MONASTÈRE DE KOUBRI (BURKINA FASO)

L'Abbaye St Benoît de Koubri a été fondée en 1963 par des Frères blancs. Cette Communauté comprend aujourd'hui 27 Frères de 5 nationalités. La ferme laitière fut créée en 1972 par le premier Père Abbé, le Père Aimé TESSIER. Cette ferme avait pour objectifs de fournir du lait frais de qualité à la population de Ouagadougou; de vulgariser une race laitière performante; et de fournir un cadre privilégié de formation pratique et d'expérimentation en élevage.

La ferme démarra avec l'achat au Niger de 25 génisses et 2 taureaux de race Azawak. Plus tard, les responsables introduisirent un taureau et des génisses de race suisse achetés au Togo mais ces animaux moururent cinq ans après. En 1984, une opération d'insémination artificielle fut réalisée avec des semences Montbéliardes sur des croisés de 50 ou 60 % de race pure. En 1987, une nouvelle opération d'insémination fut réalisée avec des semences Tarentaise, mais avec moins de réussite en raison d'une préparation insuffisante. D'autres inséminations furent réalisées ensuite.

Le troupeau compte aujourd'hui 50 vaches laitières croisées Tarentaises, Montbéliardes, Brunes des Alpes, Jerseys, Girolando, et Azawak. Le lait est commercialisé sous la forme de lait pasteurisé, et parfois de fromage, de beurre et de crème.

De 1992 à 2012, plus de 420 stagiaires de différentes nationalités ont bénéficié d'une formation pratique en élevage à la ferme de Koubri, (Burkina, Togo, Mali, Bénin, Canada, France et Italie). 777 têtes ont été diffusées au Burkina et dans la sous région. La ferme pilote de Koubri a ainsi contribué à mettre en place 139 fermes laitières au Burkina et dans la sous région.

(Source : Entretien avec Frère Jean-Marie, Monastère de Koubri, 18/11/2013)

L'accélération des importations de poudre

Troisième grand changement de ces dernières années, le lait en poudre s'est solidement installé dans le paysage laitier ouest-africain. Il fait aujourd'hui structurellement partie intégrante des filières laitières. On le trouve dans toutes les boutiques et chez les grossistes. Il est distribué en petits sachets par des vendeurs ambulants. Des distributeurs importateurs, qui commercialisaient des sachets et des microdosettes, réensachent désormais *in situ* (en important le lait en poudre en vrac) comme à Dakar, à Bamako, à Abidjan ou à Lomé. Les ventes en boîte sont souvent une marque de qualité.

Le lait en poudre est aussi utilisé pour produire des produits laitiers frais, comme les yaourts. Sur cette base, des entreprises de capacités variables se sont multipliées depuis la fin des années 1990. Leur production « *made in UEMOA* » tend aujourd'hui à concurrencer et même à se substituer aux produits importés. C'est le cas pour le lait UHT au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Mali, en particulier pour celui produit avec la licence Candia par les entreprises Kirène et Eurolait. Mais des formes nouvelles de produits apparaissent. Ces entreprises fabriquent aussi des produits frais à consonance locale mais à base de lait en poudre. C'est notamment le cas du *dégué* (yaourt avec de la semoule de mil) très prisé chez les consommateurs.

Par ailleurs, le lait en poudre est la matière première de plusieurs centaines de transformateurs artisanaux qui commercialisent dans les capitales et les villes secondaires quelques dizaines à quelques centaines de litres de lait reconstitué chaque jour. Les minilaiteries, dont la matière première est le lait local, utilisent également le lait en poudre en saison sèche quand la production devient insuffisante pour répondre aux demandes des consommateurs.

Cette émergence du lait en poudre dans les filières laitières de la zone a été permise par des politiques volontairement libérales (voir chapitre 2). Depuis les années 1970, la plupart des pays ont favorisé les importations par des régimes douaniers favorables. Ce choix aboutit à une croissance rapide des quantités importées (Figure 5).

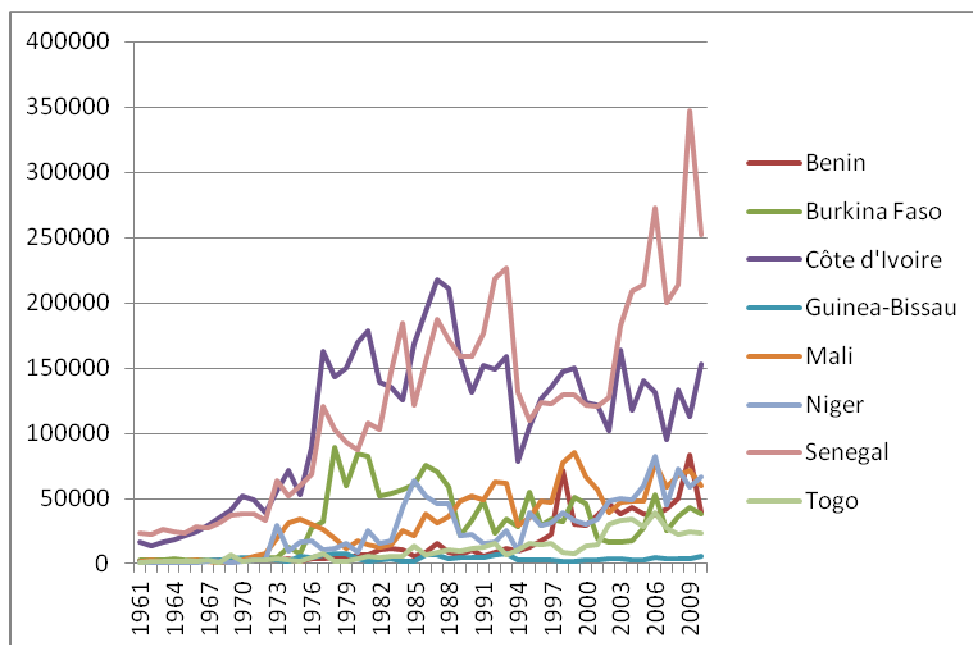


Figure 5 : Importations laitières (en tonnes EL) des pays de l'UEMOA

Source : Fao, 2012

Les importations laitières ont aussi été fortement bouleversées par la crise de 2008, au cours de laquelle les prix des matières premières ont flambé sur les marchés

internationaux. Les principaux impacts de cette crise ont été les suivants (Dia et al., 2008 ; Vias et Banzhaf, 2008)

- La plupart des pays ont adopté des mesures fiscales transitoires visant à exonérer de TVA la poudre de lait, soulignant ainsi le caractère stratégique des importations de poudre de lait à bas prix pour les populations de la zone ;
- Le doublement du prix de la poudre de lait sur le marché mondial pendant plusieurs mois n'a pas eu d'effet significatif sur la relance de la collecte de lait local ;

Il ressort de cette expérience que le relèvement des tarifs à l'importation de la poudre de lait ne peut suffire à provoquer l'essor d'une production laitière commerciale (Corniaux et al., 2011). Le même constat avait d'ailleurs déjà été fait en 1994, lors de la dévaluation du Fcfa.

L'essor de laiteries industrielles

Après de nombreux échecs de projets d'implantations d'usines laitières dans les années 1970 à 1990 (Tableau 7), les laiteries ont connu dans les années 2000 une nouvelle phase d'expansion. Elles se sont tout d'abord appuyées sur une matière première commode à stocker et à transformer et bon marché : le lait en poudre.

Tableau 7 : Exemples d'industries laitières d'Etat en zone UEMOA

Pays	Industrie	Date de création	Capacité (l/jour)	Collecte lait local (l/jour)	Date d'arrêt ou deprivatisation
Mali	ULB (Union Laitière de Bamako)	1969	30 000	5400 (en 1991)	1994 (Mali-Lait)
Niger	Olani (Office Laitier du Niger)	1970	40 000	550 (en 1970)	1998 (Solani)
Sénégal	Ucolait (complexe laitier de St-Louis)	1968	10 000	550 (en 1971)	Dépôt de Bilan en 1974
Burkin Faso	Laiterie de Fada Ngourma	2003	3 000	500-800 (2012)	En activité
	Laiterie de Cissé (Ouaga)	1999			Fermée en 2005
	Fasso Kossam (Bobo)	1991	1000	500 (2005)	2005 puis fermée

Source : Duteurtre, 2007 complété par des entretiens

L'élargissement du marché urbain fut une aubaine pour les industriels. Disposant d'usines héritées des anciennes laiteries d'Etat ou d'investissements plus récents, de nombreux privés se sont investis dans la transformation laitière industrielle. Basée dans les capitales, c'est-à-dire proches des bassins de consommation, et travaillant au départ sur un nombre réduit de produits, ces usines se sont progressivement

diversifiées. Elles fabriquent aujourd'hui une large gamme de produits incluant du yaourt à boire (en sachets), mais aussi du lait UHT, des yaourts en pot, du fromage blanc, de la crème fraîche, ou plus récemment des fromages frais.

Leur capacité varie de quelques milliers de litres à quelques dizaines de milliers de litres par jour. On trouve généralement une ou deux grosses industries dans les capitales des pays de la zone comme à Dakar, à Bamako, à Abidjan, à Lomé, à Niamey et à Cotonou. A Ouagadougou, l'usine est en projet. Mais le Burkina Faso se singularise aussi avec des industries en région. Si, à l'instar des entreprises d'Etat des pays voisins l'usine de Bobo a périclité, la Laiterie du Gourma continue de collecter quelques milliers de litres par jour à Fada N'Gourma.

L'intérêt de ces laiteries pour la collecte de lait local est relativement modéré. L'entreprise Mali-lait qui est une des entreprises les plus engagées dans la collecte de lait local, collectait en novembre 2012 moins de 2 500 litres par jour pour une production totale de 35 000 litres/j, soit moins de 10 % de son approvisionnement. A la même période, la Laiterie du Berger basée à Richard Toll collectait environ 2000 litres/jour, et la collecte locale a représenté la moitié de sa production sur l'année 2012. L'entreprise Kirène basée en périphérie de Dakar ne collectait que quelques centaines de litres par jour auprès d'une seule ferme, pour une production de plusieurs dizaines de milliers de litres par jour. Eurolait à Bamako collectait quant à lui environ 2000 litres par jour de lait local en novembre 2012 alors que sa production journalière était d'environ 15 000 l. La collecte locale serait de l'ordre de 10 à 15 % de la production totale sur l'année.

Toutefois, on peut dire que depuis la fin des années 2000, l'intérêt des industriels pour le lait local s'est raffermi. Corniaux et al (2012) décrivent ainsi la tendance actuelle en matière de collecte industrielle : *« la collecte du lait semble connaître un nouvel essor depuis le début des années 2000. Des entrepreneurs privés s'engagent résolument dans cette voie : Tiviski en Mauritanie, La Laiterie du Berger au Sénégal, Mali-Lait au Mali ou encore l'Olani au Niger. Néanmoins le regard porté sur la collecte de lait local diffère selon les industriels. (...) La Laiterie du Berger, en cherchant à étendre son marché auprès des couches populaires n'a pas résisté aux sirènes de la poudre de lait (incorporation dès 2009). Symétriquement Mali-Lait en diversifiant sa gamme au profit de produits à forte valeur ajoutée mais dont la production exige du lait local, risque de devoir mettre en œuvre une action auprès des producteurs. Au final, l'approvisionnement mixte apparaît comme une voie raisonnable d'avenir. Le lait en poudre serait dès lors réservé à la production de « masse », le lait local étant utilisé pour des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment ceux qu'il est impossible de fabriquer à partir de poudre (fromages, crèmes fraîches). (...) Et le lait local semble bien s'être imposé définitivement dans les circuits industriels ».*

4. Les produits laitiers, entre tradition et modernité

On trouve dans l'espace UEMOA une large gamme de produits laitiers fabriqués à base de lait local ou de lait en poudre. Ces produits correspondent à des savoir-faire spécifiques qui proviennent des cultures locales et d'innovations plus récentes (voir Annexes 1 à 8).

Le lait frais bouilli, pasteurisé ou stérilisé est commercialisé en vrac, en sachets, en bouteilles, ou en emballages cartonnés (packs). Il est issu des ventes directes ou des industries de transformation. Le lait pasteurisé subit un traitement thermique court suivi d'un refroidissement, qui détruit la majeure partie des germes. Le lait pasteurisé Ultra-Haute Température (UHT) peut être conservé plusieurs mois à température ambiante. Le lait stérilisé subit un choc thermique plus long qui dénature le goût et les propriétés chimiques du produit de manière plus importante.

Le lait caillé nature ou lait acidifié est un lait ayant subi une fermentation naturelle. Il a un goût plus acide que le yaourt. L'acidité inhibe le développement des germes pathogènes et des bactéries indésirables. Le caillage se fait spontanément sans pasteurisation et à partir des ferments naturels. La texture est souvent granuleuse ou semi-solide.

Les yaourts à boire aromatisés ou sucrés sont des laits ayant subi une pasteurisation haute, puis une fermentation contrôlée, avec un sucrage facultatif. Après le refroidissement et l'ensemencement, l'incubation dure 7 à 12 heures. Le sucrage (si pas réalisé avant pasteurisation), le brassage (fouet local en bois, mixer) se font avant le conditionnement. Dans la pratique, les transformateurs et les consommateurs ne font la différence entre un lait fermenté sucré et un yaourt brassé sucré.

Les yaourts en pots sont des produits strictement industriels, fabriqués selon des procédés mis au point dans les pays occidentaux. Ils résultent eux aussi d'une fermentation contrôlée, et sont naturels, sucrés ou aromatisés.

La crème maturée est un produit issu de la séparation de la matière grasse du lait par gravité ou par centrifugation. Il sert à fabriquer plusieurs produits comme le *Fènè* au Mali, qui contient une teneur plus élevée en matière grasse que le lait.

Le beurre solide est soit élaboré à la ferme, soit fabriqué selon des procédés industriels. Le beurre fermier est utilisé pour des usages alimentaires ou cosmétiques, mais il résiste mal au climat de l'Afrique de l'Ouest. Le beurre industriel est un beurre pasteurisé vendu en plaquettes, conservé au froid.

Le beurre clarifié (ou beurre liquide) est fabriqué avec du lait local. Il est appelé *Sirimé* en Bambara, *Divu nior* en Wolof, *Nebbam Nai* en peulh, etc. Il provient du chauffage de la crème ou du beurre solide. Le chauffage permet la déshydratation et

l'élimination des germes, et peut donc être conservé plusieurs semaines à température ambiante.

Les fromages locaux ne sont pas très nombreux. Il faut citer le *Tchoukou* (ou *Tchikomart*, *Takekamart*) fabriqué au Mali et au Niger. Il provient du caillage du lait de vache et ou de chèvre. Le caillé est ensuite égoutté et séché sur des nattes. Le *Wagashi* est un fromage frais, issu du caillage et de l'égouttage du lait de vache, très populaire au Bénin.

Les produits laitiers sont utilisés dans la fabrication d'un grand nombre de bouillies, couscous ou boissons lactées (Tableau 8)

Tableau 8 : Bouillies, Couscous et boissons lactées d'Afrique de l'Ouest

NOM DU PRODUIT (LANGUE LOCALE)	PAYS	PREPARATION	REMARQUES
Bouillies			
Les bouillies sont élaborées à partir de farine roulée ou de semoule cuites dans l'eau			
<i>Laakh</i> (Wolof) <i>Fondé</i> (Wolof) <i>Mooni</i> (Peulh) <i>Moonoo</i> (Manding) <i>ɲiri kosam</i> (Peul) <i>Muni</i> (Peulh/Manding) <i>Monny Baga</i> (Bambara) <i>Donou</i> (Djerma)	Sénégal Sénégal Sénégal Sénégal Sénégal Guinée Bissau Côte d'Ivoire Niger	Bouillie de mil accompagnée de lait caillé ou du lait concentré non sucré ou sans lait. La bouillie de mil est élaborée à partir de farine roulée et tamisée (<i>araw</i> en Wolof) ou de semoule (c'est-à-dire de brisures : <i>sankhal</i> en Wolof) cuites dans l'eau. Au Sénégal, le <i>fondé</i> est un <i>laakh</i> à gros grains et plus fluide.	Consommé généralement comme petit-déjeuner et aliment de rupture de jeûne. Mais aussi à midi (Niger) et de plus en plus le soir en milieu urbain
<i>Mboyiri</i> (Peulh) <i>Boyri</i> (Foulfouldé)	Sénégal Bénin	Bouillie de maïs Au Bénin, le <i>Boyiri</i> est élaborée à partir de la farine de mil tamisée mélangée avec des grains de maïs pilés. Il se consomme avec du lait frais ou caillé.	Au Bénin, c'est l'aliment de base des éleveurs. Le <i>Boyiri</i> est consommée le matin, mais aussi dans la journée ou le soir.
<i>Sombi</i> (Wolof) <i>Gossi</i> (Peul)	Sénégal Sénégal	Bouillie de riz ou de maïs avec ou sans lait et pouvant aussi contenir de la poudre d'arachide	Servie le plus souvent le soir dans les familles du Nord du Sénégal
Couscous			
Les couscous sont élaborés à partir de farine roulée et tamisée cuite à la vapeur			
<i>Thiéré</i> (Wolof) ou <i>Lathiry</i> (Peul) <i>Thiakry</i> (Wolof) <i>Dégué</i> (Bambara) <i>Tiobal</i> (Foulfouldé)	Sénégal Sénégal Sénégal Mali, Burkina, Côte d'Ivoire, Niger Bénin	Couscous de mil (<i>araw</i> cuit à la vapeur), parfois mélangé à du lait, du lait caillé ou du yaourt sucré Au Sénégal, le <i>thiakry</i> est un <i>thiéré</i> à gros grains « Au Nord du Burkina-Faso on le prépare autrement et ce plat est appelé "Tiobal" ou "Gapal" en langue Peulh » (<i>source : Auberge le Caïcedrat</i>)	Le <i>Thiakry</i> est fabriqué par les industries laitières du Sénégal en mélange avec du yaourt liquide. Le <i>Dégué</i> est fabriqué par de petites unités semi artisanales et par des femmes. Au Niger, servi pendant les fêtes
Boissons lactées			
Ces boissons sont confectionnées sans cuisson			
<i>Gaapal</i> (Peulh)	Burkina Faso	Boisson traditionnelle faite à base	Boisson rafraichissante

<i>Labdourou</i> (Djerma)	Niger	de farine de mil (non cuite), de lait frais et de sucre.	servie à tout moment
<i>Tufam</i> (Peulh) Ndiar (Wolof)	Sénégal Sénégal	Lait caillé coupé à l'eau et à laquelle on peut ajouter du sucre, des glaçons ou des arômes	

Sources : Duteurtre et al. 2009, Broutin et al., 2006, complété par des entretiens avec D. Dao, D. Dia, A.M. Sombo, G. Vias

Données sur les prix et les marges

L'analyse des prix des produits laitiers au long de la filière permet d'identifier les segments les plus rémunérateurs et les phénomènes de concurrence entre produits. Les prix présentés ici sont ceux de novembre 2012.

Le lait de collecte est plus cher que le lait reconstitué. En zone rurale, son prix varie entre 200 Fcfa et 350 Fcfa en fonction du niveau d'enclavement de la zone. En zone périurbaine, le lait issu des fermes intensives est parfois plus cher : son prix oscille entre 300 et 600 Fcfa. Ces écarts importants soulignent que certains transformateurs sont prêts à payer le lait local plus cher que le lait en poudre reconstitué. Ce qui se justifie soit par des engagements de certaines laiteries à collecter une part de leur approvisionnement, soit par une volonté de ces laiteries de valoriser des produits d'origine locale (crème fraîche, fromage, etc.) (Tableau 9).

Tableau 9 : Prix de collecte de quelques laiteries en novembre 2012 (Fcfa/l)

Pays	Ville	Nom de la laiterie	Prix d'achat à la ferme	Prix d'achat au quai (livré usine)
Burkina Faso	Fada Ngourma Bobo-Dioulasso Houndé	Laiterie de Fada Kossam de l'Ouest Socoprolait	250 200 (h) 250 (ss)	275 350 (h) à 400 (ss)
Mali	Bamako	Mali Lait		350
Sénégal	Richard-Toll	Laiterie du Berger	200	
Prix moyen du lait en poudre reconstitué en 2012 (équivalent lait liquide)				250

Source : entretiens de terrain. Légende : (h) : prix hivernage ; (ss) : prix saison sèche

Dans la vente au détail, on constate d'importantes variations de prix entre les différents types de produits. Cette segmentation du marché montre que tous les produits ne sont pas substituables. Parfois plus cher que le lait en poudre reconstitué, le lait local reste néanmoins compétitif dans de nombreux circuits en raison de la diversité des attributs de qualité recherchés par les consommateurs. A Ouagadougou, une étude a révélé que la consommation de lait frais pasteurisé était fortement influencée par le niveau d'appréciation du goût par les consommateurs et par le niveau de disponibilité des produits dans les différents quartiers de la capitale, alors que le prix n'apparaissait pas comme un déterminant significatif des achats. Cette même étude a souligné que le lait frais pasteurisé et le lait UHT étaient des produits de « luxe » consommés par les ménages à hauts revenus, tandis que le lait caillé et le lait concentrés étaient plutôt des produits de grande consommation (Duteurtre, 2007).

A la différence de la poudre importée, présente sur les segments de consommation « de masse », les produits laitiers locaux se positionnent ainsi plutôt sur des segments « haut de gamme » (Tableau 10).

Tableau 10 : prix au détail de quelques produits à Bamako (nov. 2010)

Produits	Marque	Lait local (Oui / Non)	Condition- nement	Prix (Fcfa)	Prix (Fcfa/kg)	Prix (Fcfa/kgEL)*
Lait UHT ½ écrémé	Candia	Non France	1 litre	1300	1300	1300
Lait UHT entier	Candia	Non (CI)	½ litre	800	1600	1600
Lait en poudre entier	Nido	Non	2500 g	15 000	6000	779
Lait en poudre (sachet)	Vrac	Non	Sachet noué	2600	2600	337
Lait fermenté sucré	Yoplait	Non	Sachet 200 ml	150	750	750
Lait fermenté sucré	Mali Lait	Non	Sachet 200 ml	150	750	750
Fené	Mali lait	Non	Pot de 200 g	350	1650	1100
Yaourts	Yoplait	Non	4 Pots de 125g	1400	2800	2 800
Yaourts	Malilait	Non	Pot 125 g	250	2000	2 000
Fromage blanc	Calin (Yoplait)	Oui	500 g	1150	2300	1150
Lait cru en vrac éleveur	Kolaboucoro	Oui	1 litre	600	600	600

**Coefficients de conv. EL (équival. lait) : Lait en poudre: 7,7 ; lait conc.: 3,3, Yaourt: 1 Fené : 1,5 ; Relevés réalisés le : 26/11*

5. Conclusion : la compétitivité en question

Plutôt qu'organisée autour d'un ou de plusieurs marchés autorégulés, l'économie laitière apparaît comme un emboîtement de différents marchés dont les règles de fonctionnement sont le fruit de mécanismes complexes de construction technique et sociale.

La conclusion principale de ce premier chapitre est que la compétitivité du lait local n'est pas seulement liée aux avantages comparatifs des différentes régions de production, mais aussi à la capacité stratégique des acteurs à construire leurs avantages compétitifs. Par exemple, les performances d'un groupement de producteurs laitiers sont liées à l'histoire du groupement, à la qualité de ses leaders, et aux orientations stratégiques qui sont les siennes. De même, le succès d'une laiterie ou d'un centre de collecte dépend directement du projet d'entreprise, et des choix techniques, financiers et marketings qui sont faits par le gérant, en négociation avec les producteurs impliqués.

Ainsi, le potentiel laitier de la sous-région est à la fois lié aux performances des élevages en termes de coûts de production et de transformation, mais aussi aux règles de fonctionnement des circuits de commercialisation du lait et des produits transformés. Les politiques et les réglementations en matière d'appui à la production, de fiscalité ou de qualité des produits constituent ainsi un facteur essentiel du développement de ces filières.

Les conclusions de ce premier chapitre doivent par ailleurs être remises en regard des grands enjeux agricoles à l'échelle de la zone UEMOA. Les céréales, le coton et le bétail (viande) sont des productions stratégiques en termes économiques (poids dans le PIB, revenus des producteurs, autonomie alimentaire, exportation) et sociaux (emplois ruraux et agro-industriels, marchés urbains). L'essor des filières laitières ne peut pas s'envisager à leur détriment. Cela interpelle les décideurs sur l'usage des ressources (foncier, eau, investissements publics, ...) et notamment dans les affectations à venir des terres agricoles à l'échelle nationale (priorisation des filières) et régionale (facilitation des transhumances internationales et du commerce des sous-produits agricoles à destination des productions animales).

Chapitre 2 :

Revue des projets et programmes d'appui à la filière

Le présent chapitre évoque successivement les grandes orientations politiques qui ont été suivies par les pays de la zone UEMOA en matière de développement laitier. Il présente quelles ont été les grandes évolutions historiques de ces politiques et évoque les grands programmes nationaux et locaux de développement laitiers conduits depuis les années 2000. Le chapitre détaille ensuite les politiques commerciales qui ont prévalu dans ce contexte et, enfin, les questions posées par les besoins de concertation avec les acteurs des filières.

1. Les trois périodes des politiques laitières depuis 1960

Dans les pays de l'UEMOA, les politiques de développement laitier ont été marquées depuis les Indépendances par la succession de 3 grandes périodes, qui ont correspondu aux orientations économiques globales (Tableau 11).

La région a d'abord été marquée par une longue période de politiques laitières administrées qui se sont mises en place du début des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980. Pendant cette période, l'Etat s'est directement impliqué dans la mise en place de grandes laiteries gouvernementales et a tenté de développer la collecte industrielle du lait sur un mode administré. La création de ces outils industriels a engendré de nouveaux besoins en poudre de lait importée, en raison des difficultés rencontrées dans la collecte du lait local pour approvisionner ces usines.

Tableau 11 : Les trois temps des politiques laitières en Afrique de l'Ouest

Périodes	Dates approxim.	Types de politiques et de projets
Politiques laitières administrées	1960 – 1985	Laiteries gouvernementales Collecte administrée Recours aux importations de poudre
Politiques libérales	1985-2000	Retrait de l'Etat Poursuite de la croissance des importations L'élevage est déconnecté de l'industrie
Gestion concertée des marchés laitiers	2000-2012	Difficultés des réformes libérales Poursuite de la croissance des importations Mise en place du TEC Emergence de dispositifs mixtes de régulation concertée

Source : Duteurtre et Dieye, 2008 ; Duteurtre, 2007

Les réformes entamées au milieu des années 1980 dans le cadre des Plans d'ajustements structurels ont conduit au désengagement de l'Etat à la libéralisation des filières agricoles. Les laiteries gouvernementales ont été privatisées et le marché du lait et des produits laitiers a été ouvert à la concurrence. Les politiques menées à cette époque ont favorisé le recours croissant aux importations laitières et elles ont laissé les acteurs locaux des filières laitières face à des grandes incertitudes.

La troisième période a démarré au début des années 2000. Elle correspond au retour du secteur public dans la gestion du secteur mais dans le cadre d'une régulation concertée. Plusieurs projets et programmes d'appui à la filière furent mis en place dans ce contexte, à la fois au niveau local et à un niveau national. Les lignes qui suivent détaillent quels ont été ces projets.

2. Les projets d'appui aux filières locales

Devant l'engouement suscité par l'essor des villes et du marché des produits laitiers, un nombre important de projets de développement locaux financés souvent de l'extérieur se sont orientés dès la fin des années 1990 dans l'accompagnement des élevages agro-pastoraux et des mini-laiteries. L'objectif de ces projets était de valoriser le potentiel de production local et de connecter les systèmes de production locaux à la demande urbaine.

Ces projets ont investi dans la formation aux producteurs, l'appui aux organisations professionnelles et la mise en place de mini-laiteries et de centres de collecte. Certains se sont engagés dans l'amélioration des pratiques de production en cherchant à développer l'insémination artificielle, les cultures fourragères, l'hygiène de la traite et l'apport d'aliments concentrés. Ces projets ont permis le développement de fermes laitières intensives périurbaines et l'essor timide de bassins de collecte ruraux. Dans ces bassins de collecte ruraux, les évolutions des pratiques agro-pastorales ont essentiellement concerné l'allotement des animaux laitiers et l'apport d'aliments concentrés.

Un grand nombre de ces projets ont été promus par des ONG, par les structures d'encadrement locales, par des agences de développement, et même par des structures de recherche. Ils ont souvent appuyé la structuration professionnelle ou la mise en place d'interprofessions. L'ancrage le plus souvent rural de ces projets s'explique par la volonté des partenaires au développement de développer l'emploi et la diversification des activités économiques dans ces régions marquées par la pauvreté.

Progressivement, un modèle spécifique d'organisation des filières laitières locales fut élaboré. Ce modèle repose sur le rôle central des petites entreprises de transformation laitières dans la sécurisation des débouchés. La forme juridique de

ces entreprises varie : certaines ont un statut d'entreprise privée, tandis que d'autres sont organisées sur la forme de coopérative, de GIE, ou d'entreprises de services.

3. Les plans nationaux de développement laitiers

A côté de ces projets locaux et suite à la flambée des prix de la poudre de lait sur le marché mondial début 2008, plusieurs pays de la zone se sont engagés dans des programmes nationaux de développement de la filière laitière. Ces projets ont plutôt cherché à promouvoir un modèle de production laitière intensif en zone périurbaine. Ces programmes ambitieux ont investi des montants significatifs dans l'insémination artificielle et dans la distribution de matériels de collecte. Ils ont été pour une part mis en œuvre sur budget national (cas du Sénégal et du Mali), et pour une autre part avec l'aide de financements extérieurs (cas des autres pays).

Ces projets sont détaillés dans les annexes 1 à 8 (rapports pays). Il s'agit notamment du PRODEVALAIT au Mali, du PRODELAIT au Sénégal, du PDNFL au Burkina Faso, du PADECI en Côte d'Ivoire, du PAFILAV au Bénin ou de l'APROLAN au Niger (Tableau 12).

Tableau 12 : Les programmes nationaux de développement laitiers

Pays	Sigle	Nom détaillé	Dates
Bénin	PAFILAV	Programme d'appui aux filières lait et Viande	2010-2015
Burkina Faso	PNDL	Programme national de développement de la filière lait local au Burkina Faso (appui Coprolait et Soprolait)	2013-2018
Côte d'Ivoire	PADECI	Programme de Développement de l'Élevage de Côte d'Ivoire (volet lait)	2010-2015
Mali	PRODEVALAIT	Projet de Développement et de Valorisation du lait local	2009-2014
Niger	APROLAN	Projet d'Appui à la Promotion de la Filière Laitière Périurbaine à Niamey	2012-2014
Sénégal	PRODELAIT	Programme National de Développement Laitier	2007-2012

Source : entretiens

Globalement, les premiers résultats de ces grands programmes sont mitigés. L'objectif initial est sans doute trop ambitieux. Il est souvent annoncé que ces programmes doivent contribuer significativement à la réduction des importations de lait en poudre. Dans les faits, elles continuent de progresser. L'amélioration génétique, l'un des piliers de ces programmes, qu'elle soit menée dans des ranchs d'Etat (Côte d'Ivoire, Bénin) ou chez les éleveurs (Sénégal, Mali) ou qu'elle soit basée sur l'insémination artificielle ou la sélection massale, a des répercussions limitées sur le plan de la production nationale. Les taux de réussite de

l'insémination artificielle demeurent faibles (moins de 50 %) et les taux de mortalité des animaux croisés (F1) élevés. Il n'en reste pas moins qu'un gros effort a été réalisé puisque plusieurs milliers de vaches ont été inséminées ou croisées avec des races taurines (Holstein, Jerseyaise, Montbelliarde, Brune des Alpes, Ndama) ou zébus (Gir, Girolando, Maure). Si les éleveurs apprécient le gabarit des métis (intérêt boucher), ils gèrent plus difficilement les besoins alimentaires importants de ces animaux. Le potentiel laitier est donc souvent mal exprimé (4 à 5 l / j / métisse issue de l'IA au lieu de 10 à 15 litres potentiels). En outre, les animaux métis sont souvent beaucoup plus sensibles aux pathologies courantes, ce qui nécessite un suivi vétérinaire régulier souvent coûteux. Les cas de mammites ou de mises-bas difficiles peuvent apparaître.

Les résultats sur la collecte sont plus encourageants. La qualité sanitaire du lait trait ou transformé semble en net progrès. Les bonnes pratiques de traite (réduction de la vaisselle laitière), de transport (respect des délais) et de transformation (pasteurisation, stockage au froid) sont de mieux en mieux respectées. Le problème de la tuberculose et de la brucellose, maladies dont les germes sont transmis par le lait, sont néanmoins encore à surveiller de près. Par ailleurs, le nombre de laiteries ou de centres de collecte augmente rapidement, même si les volumes sont encore modestes à l'échelle nationale. Sur la question du volume collecté, le projet d'appui à l'installation d'une laiterie industrielle à Koubri (Burkina Faso) sera à suivre avec attention dans les années à venir.

Ces programmes enregistrent enfin de bons résultats avec l'appui aux organisations professionnelles. A titre d'exemples, la Fenafil au Sénégal, la Coprolait au Burkina et la Fenalait au Mali bénéficient de ces programmes pour s'impliquer davantage dans la filière.

4. Les politiques commerciales

En 2000, la mise en place du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA a permis une harmonisation des tarifs douaniers entre tous les pays de l'Union Douanière et une baisse des barrières à l'entrée. Dans la poursuite de cette tendance, le volume des importations a augmenté de 42% entre 2000 et 2010 (moyenne sur 5 ans).

Le principe du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA est une protection « en cascade », avec des droits de douane plus élevés pour les biens de consommation finale (20%) que pour les intrants et produits intermédiaires (10%) et que pour les matières premières de base (5%). Les importations de produits sociaux essentiels bénéficient d'une exonération des droits de douanes. Ainsi, le lait UHT, le fromage ou le beurre sont taxés à 20 % (4^{ème} bande) tandis que la poudre de lait en vrac bénéficie d'un régime douanier favorable de 5%(2^{ème} bande).

Depuis 2008, le TEC de l'UEMOA est géré en concertation avec la CEDEAO dans le cadre d'un « Comité Technique Conjoint UEMOA-CEDEAO de Gestion du TEC ». Lors de la 12^{ème} réunion de ce Comité conjoint de gestion du TEC qui s'est tenu du 11 au 15 décembre 2012 à Abidjan, un avant-projet du TEC CEDEAO a été approuvé et transmis à l'OMC. Cette nouvelle version du TEC prévoit une 5^{ème} bande tarifaire à 35% pour protéger certains « produits sensibles ».

Dans la version soumise à l'OMC, les produits laitiers bénéficient de 4 régimes différents de taxation à l'importation (Tableau 13)

Tableau 13 : Droits de douanes appliqués aux produits laitiers dans le cadre du TEC CEDEAO (version du 15 décembre 2012)

Catégories	TEC	RS	P.C.	Produits
Biens sociaux essentiels	0%	1	1,5	
Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques	5%	1	1,5	Lait en poudre Babeurre en poudre Lactosérum Huile de beurre
Intrants et produits intermédiaires	10%	1	1,5	
Biens de consommation finale	20%	1	1,5	Lait liquide Beurre Fromage
Produits sensibles	35%	1	1,5	Yaourts

Source : CR de la réunion du 12^{ème} Comité Conjoint de Gestion du TEC
TEC : Tarif Extérieur Commun ; R.S. : Redevance Statistique ; P.C. : Prélèvements Communautaires UEMOA et CEDEAO.

Cette nouvelle version du TEC a été vivement contestée par certaines organisations paysannes. Ibrahima Coulibaly, Vice-président du Réseau des Organisations Paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa), a affirmé : « *Nous pensons qu'avec ce taux, 10% pour le riz et 5% pour le lait, cela va détruire nos filières locales.* »¹

5. Le rôle des organisations professionnelles et des espaces de concertation

En raison de la diversité des situations locales et de la complexité du secteur, les solutions politiques les plus pertinentes semblent émerger des processus participatifs, plutôt que des démarches « *top down* ». Cela concerne en particulier trois domaines de l'action publique : les projets d'appui technique à la production et aux filières, les politiques d'amélioration de la qualité des produits et l'ouverture des économies au commerce international. Devant la complexité des solutions, la mise en place d'instances de concertation entre acteurs des filières apparaît comme essentiel pour l'avenir du secteur agricole ouest africain (Coraf, 2012).

¹ Voir l'interview in Le Pays du 19 déc. 2012 (<http://www.lepays.bf/?TARIF-EXTERIEUR-COMMUN-DE-LA>)

La promotion d'organisations professionnelles d'éleveurs et de transformateurs et la mise sur pied d'organisations interprofessionnelles ou d'instances de concertation constituent ainsi une étape essentielle à l'émergence de nouveaux projets collectifs pour les filières laitières ouest africaines.

Dans certains pays, de telles organisations interprofessionnelles ont permis d'avancer sur les différents sujets de débat. Des tables-filières au Burkina Faso, des comités interprofessionnels au Sénégal, ou d'autres types d'interprofessions laitières ont émergé et offrent ainsi de réelles raisons d'espérer (Duteurtre et Dieye, 2009). Les Journées mondiales du lait, organisées chaque année le premier juin dans plusieurs pays depuis cinq ans, constituent aussi des instances de concertation utiles.

ENCADRE : LE RESEAU BILLITAL MAROUBE (RBM)

Le Réseau des Organisations d'Éleveurs Pasteurs du Sahel " Billital Maroobé" est né à l'issue d'une assemblée générale constitutive, tenue les 16 et 17 décembre 2003 à Dori au Burkina Faso. Le Réseau a été reconnu le 29 avril 2004 et son siège se trouve à Dori. Le réseau est apolitique, laïc, à but non lucratif et ouvert. Né sous l'impulsion de 3 organisations d'éleveurs et de pasteurs localisées au Burkina Faso, au Mali et au Niger, il a une vocation régionale.

RBM se donne comme missions de parvenir à une véritable sécurisation de l'économie pastorale en suscitant et accompagnant toutes les initiatives (individuelles ou collectives) d'organisation et d'appropriation des innovations techniques, en œuvrant pour le rétablissement de l'équilibre écologie - effectif du cheptel. D'autre part, il se fixe comme mission également de lutter contre les ostracismes dont sont victimes aujourd'hui les pasteurs et ceci afin de mieux contribuer à la construction de l'intégration sous-régionale.

(Source : site du Réseau national des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA), 2012, <http://www.reca-niger.org/spip.php?article437>)

Site Web : [http:// www.maroobe.org](http://www.maroobe.org)

Cependant, la mise en place de ces instances de concertation ne doit pas cacher les efforts qui restent à faire pour que les politiques et les projets puissent intégrer pleinement les préoccupations des acteurs. Nos visites ont en effet montré que de nombreux acteurs sont en désaccord avec les orientations politiques actuelles. C'est le cas de nombreux leaders d'organisations d'éleveurs et de pasteurs. Comme l'affirme un des leaders du Ministère en charge du PNDFL au Burkina-Faso : *« Beaucoup d'acteurs se sont sentis menacés lors de la présentation de la nouvelle stratégie de développement de la filière laitière. (...) Or, ce n'est pas parce qu'il y a une grosse laiterie que les petites vont disparaître ».*

C'est aussi le cas de plusieurs organisations gouvernementales. Pour un des responsables de l'ONG Vétérinaires Sans Frontières, ces désaccords proviennent notamment de la difficulté qu'ont les Etats ouest-africains à construire un cadre qui

favorise l'investissement privé dans la filière : « *L'Etat ne sait pas comment aider le secteur privé* ».

6. Conclusion

Finalement, l'avenir des filières laitières en zone UEMOA apparaît très fortement conditionné par les évolutions politiques à venir. Les concertations entre pouvoirs publics et acteurs des filières soulignent que les modèles de développement promus par l'encadrement sont focalisés sur l'appui aux fermes périurbaines intensives, ce qui ne parvient pas à satisfaire une partie des organisations professionnelles. Ces dernières sont en majorité tournées vers la promotion de filières laitières semi-intensives en zones rurales, seules à même d'offrir des débouchés aux pasteurs et aux agro-pasteurs qui produisent l'essentiel du lait de la sous-région.

Vers quel modèle technique veut-on aller ? Vers quel scénario d'avenir ? Quel aménagement du territoire ? Faut-il promouvoir des politiques laitières duales reconnaissant plusieurs modèles de développement de la filière ?

Nous proposons dans la partie 2 une stratégie de développement basée sur cette dualité : à la fois sur le développement d'un complexe agro-industriel périurbain et sur le développement de bassins de production ruraux.

Partie 2 :

Propositions de mesures et d'actions

La participation encore trop faible du secteur laitier ouest-africain à l'approvisionnement des villes, et les enjeux cruciaux liés au développement de l'élevage dans la sous-région nécessitent d'être abordés de manière coordonnée. Pour cela, la Commission de l'UEMOA a souhaité élaborer un plan détaillé de développement régional de la filière lait. Ce plan détaillé est présenté dans la partie qui suit en vue d'être discuté au cours de l'atelier régional de validation.

Résumé

L'étude recommande (chapitre 3) la mise en place d'un plan détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA reposant sur 3 piliers :

1. L'appui aux fermes intensives périurbaines (agro-entrepreneurs)
2. L'incitation à la collecte du lait local par les laiteries industrielles
3. L'appui à la collecte rurale portée par des mini-laiteries artisanales, des laiteries et des organisations de producteurs

Pour cela, trois types d'investissements et de mesures peuvent être mis en place par la Commission de l'UEMOA, grâce à la mobilisation du FRDA, des Partenaires Techniques et Financiers, et d'autres sources de financement : des investissements, des lignes de crédits et des actions de pilotage. Le budget total du programme inclut un budget moyen par pays de 2,015 milliards de Francs CFA pour des actions nationales et un budget régional de 1,075 milliards de Francs CFA pour des actions régionales.

Chapitre 3 :

Proposition de plan détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA

Ce chapitre vise à proposer à court et moyen termes les mesures et les programmes d'investissements les plus pertinents, au niveau national et au niveau régional, pour l'adaptation, la modernisation et le renforcement de la compétitivité de la filière lait dans la zone UEMOA. Ces mesures et investissements se rapportent à l'amélioration de la production, de la commercialisation et de la transformation, à la formation des acteurs, ainsi qu'à l'appui à la recherche, aux services d'encadrement, et aux organisations professionnelles. Dans le chapitre suivant est évalué le coût de chacun de ces mesures et investissements identifiés.

1. Principes du plan d'actions

Pour accompagner les dynamiques en cours, l'élaboration d'une stratégie régionale de développement laitier doit d'abord permettre de coordonner les stratégies laitières nationales en faveur de la production et de la collecte locale. Elle doit aussi permettre d'identifier des pistes d'action nouvelles susceptibles d'orienter les futurs programmes et projets de développement laitiers.

Dans ce cadre, il est proposé que ce plan d'action repose sur les principes suivants : (i) dualité nécessaire des politiques laitières pour tenir compte à la fois des exigences du secteur moderne périurbain et du secteur agro-pastoral ; (ii) rôle central de la collecte dans l'essor des filières ; (iii) appui au développement d'une gamme de produits « made in UEMOA », (iv) meilleure coordination entre services publics, ONG et organisations de producteurs. Ces 4 principes sont expliqués dans les lignes qui suivent.

Une politique laitière duale tenant compte à la fois des besoins des fermes intensives et des élevage agro-pastoraux

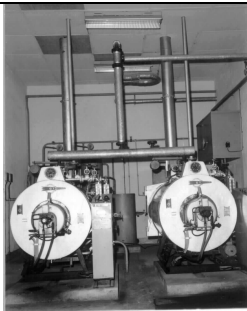
Sans actions significatives et volontaristes de promotion de la production et de la commercialisation du lait local, on peut s'attendre à un recul de sa part de marché face au lait en poudre importé, moins cher et facile d'utilisation. Les politiques doivent donc viser l'essor d'un secteur laitier « commercial » moderne, tourné vers le marché du lait frais, tout en favorisant une meilleure prise en compte des potentialités de l'élevage plus « traditionnel ». L'élevage pastoral et agro-pastoral joue en effet un rôle central dans l'aménagement des territoires, la lutte contre la

pauvreté et les inégalités, ou l'intégration sociale et économique des sociétés pastorales et agro-pastorales.

Il paraît donc judicieux d'encourager d'une part (i) les fermes intensives mises en œuvre par des agro-entrepreneurs en zone périurbaine ou en zones irriguées ; et d'autre part (ii) les élevages agro-pastoraux peu intensifiés dont la production régulière de lait est basée sur l'utilisation de sous-produits agricoles et agro-industriels destinés à un « noyau » laitier sédentarisé.

L'appui aux fermes intensives périurbaines et aux agro-pasteurs est une nécessité, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène et de la génétique. Il peut se faire directement via les laiteries ou par les différents services d'appui à l'élevage fournis par les organisations de producteurs, les Services déconcentrés, les vétérinaires privés, les ONGs et la Recherche.

Figure 6 : la nécessité d'une politique laitière duale

Encourager les investissements productifs dans la filière laitière moderne	Renforcer la structuration des filières locales en zone rurale
 Des fermes intensives managées par des entrepreneurs	 Des élevages familiaux insérés dans des systèmes agro-pastoraux complexes
 Des laiteries modernes implantées dans les capitales, nécessitant capitaux, techniques et savoir-faire, et utilisant beaucoup de poudre de lait	 Des petites unités de transformation implantées dans les villes secondaires, et développant des réseaux de collecte du lait local

(1)

Les modèles techniques à encourager devront tenir compte de cette dichotomie entre un secteur périurbain intensif et un élevage agro-pastoral semi-extensif. La promotion de races laitières hautement productive et de cultures fourragères sera destinée en priorité aux fermes intensives périurbaines. Les modèles techniques à promouvoir chez les agro-pasteurs seront de leur côté basés sur la valorisation des races locales, la sédentarisation d'un noyau laitier, l'utilisation de sous-produits agricoles et industriels (tels que le tourteau de coton), et l'intensification progressive des systèmes d'agro-élevage.

Le rôle central de la collecte

La collecte apparaît comme le principal goulot d'étranglement de la filière lait local dans la zone UEMOA. Les actions proposées devront donc être ciblées sur ce maillon de la chaîne. Il semble pertinent de favoriser à la fois la consolidation d'un tissu industriel urbain et le développement de petites unités de transformations artisanales. Les expériences récentes du Mali et du Burkina-Faso montrent que les centres de collecte n'apparaissent viables que s'ils répondent à une demande d'une laiterie qui s'engage à une collecte régulière et totale.

La collecte est une fonction essentielle qui permet au bassin laitier de prendre de l'ampleur, puis de s'organiser de façon de plus en plus performante, gagnant en compétitivité et générant des effets positifs sur l'économie des exploitations agricoles, la qualité de vie des ruraux et le développement territorial. La collecte garantit la stabilité des débouchés et permet aux producteurs d'intensifier leurs pratiques de manière durable. Des moments-clés ponctuent ce processus d'organisation de la filière, qui chacun font appel à des initiatives ou des solutions spécifiques. Ces moments clés sont illustrés dans la figure 6 suivante s'inspirant des trajectoires observées au Brésil.

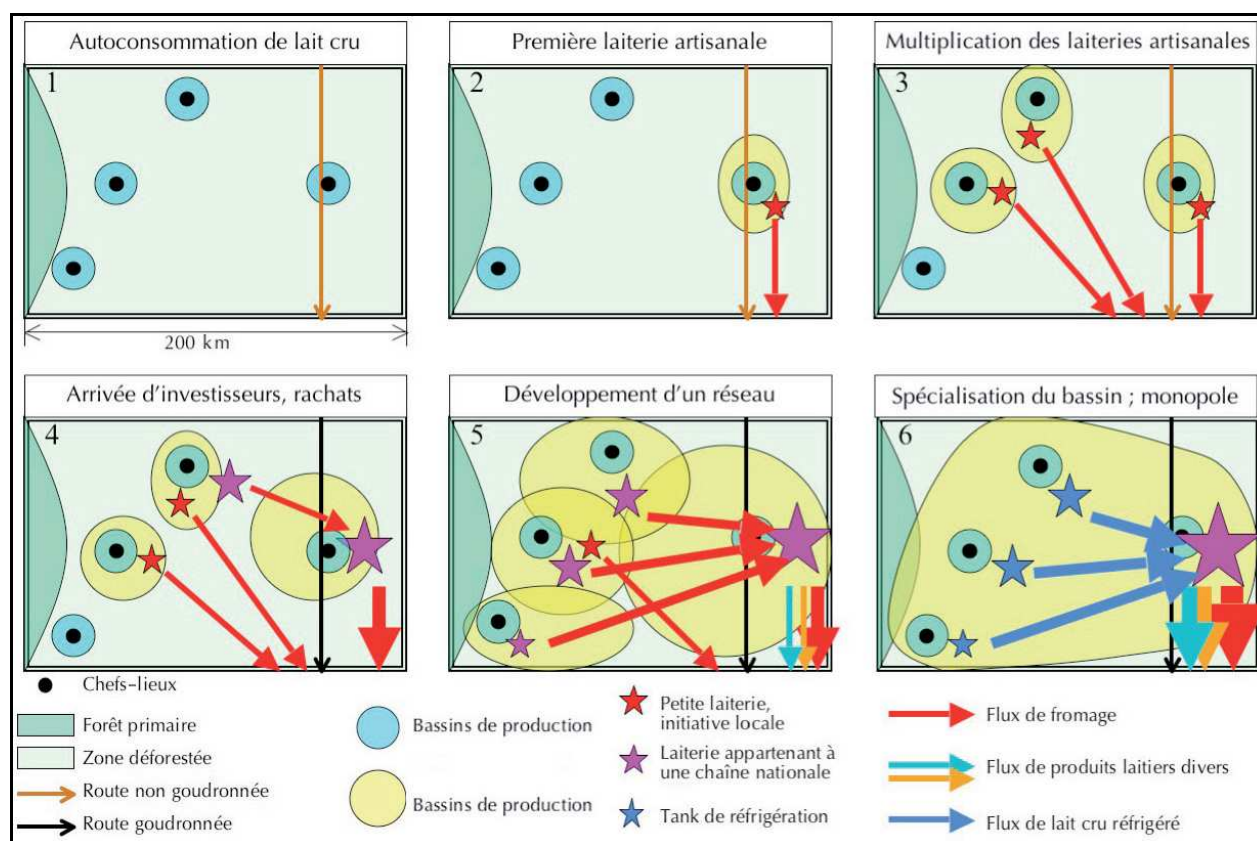


Figure 7 : Schéma diachronique de la dynamique des bassins laitiers

(d'après Pocard-Chapuis et al, 2007)

Le développement d'une collecte organisée correspond à la mise en place d'un « marché sécurisé du lait frais ». Ce débouché constitue une innovation majeure pour un certain nombre de producteurs déjà engagés dans la commercialisation de produits transformés. En zone agro-pastorales, notamment, les éleveurs laitiers ont été impliqués de longue date dans le commerce du lait caillé, du beurre liquide, et, dans certains cas, du fromage (cas du *Wagashi* au Bénin et au Togo, et du *Tikomart* au Mali et au Niger). Le développement d'une collecte régulière de lait frais constitue ainsi dans bien des cas un changement radical dans les pratiques et les stratégies de ces producteurs ruraux.

Les pays sahéliens doivent s'appuyer à la fois sur leur réseau de mini-laiteries et sur la présence d'industriels impliqués dans la collecte du lait local. Le programme d'actions doit en priorité venir renforcer ce réseau sans vouloir d'emblée disperser ses moyens dans d'autres zones. Des choix doivent être faits en faveur des zones déjà en prise avec le commerce du lait, ou disposant de potentialités réelles.

Au Sénégal, par exemple, des bassins laitiers se sont structurés autour de laiteries, notamment dans la vallée du fleuve Sénégal, en Haute Casamance, en zone sylvo-pastorale (autour de la ville de Dahra), et en périphérie de Dakar. Un réseau relativement dense de petites unités de transformation, de coopératives laitières (ou de GIE) et de circuits de distribution est en place (voir Carte 5, chap. 1 ci-dessus).

En plus de ces réseaux, des fermes laitières produisent du lait vendu directement aux consommateurs de la capitale. Enfin, des industries laitières collectent du lait local soit en brousse (cas de la Laiterie du Berger à Richard Toll) soit auprès des fermes périurbaines (cas de la collecte auprès des fermes périurbaines de Dakar par l'industrie Kirène). On peut citer aussi Mali Lait et Eurolait au Mali, la Solani et Niger Lait au Niger, la Laiterie du Gourma et dans le future la Soprolait au Burkina. Toutes ces laiteries utilisent, au moins en partie, du lait local. Elles représentent un potentiel formidable pour une collecte locale renforcée. Des mesures d'incitation (cf *infra*) et un marché porteur pourraient les y amener.

La situation est plus délicate dans les pays côtiers où ces réseaux de collecte par des laiteries est beaucoup moins développé. L'appui à la création de petites laiteries au nord du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo doit être encouragé tout en tenant compte des réalités locales. Le système d'incitation à la collecte du lait local par des industriels doit être sérieusement envisagé. Il doit être à la fois élaboré en direction des zones rurales avec la mise en place de centres de collecte et en direction des fermes péri-urbaines attenantes. On en compte quelques-unes autour de Cotonou, Abidjan, Lomé et Bissau.

L'effort doit parallèlement être porté sur la contractualisation de la collecte. Elle concerne en priorité (i) les fermes périurbaines avec les industriels et (ii) les centres de collecte avec les industriels et avec les mini-laiteries en zones rurales. Cette contractualisation est à négocier au cas par cas. Elle semble aujourd'hui obligatoire pour garantir un débouché et un approvisionnement aux producteurs et aux transformateurs afin, finalement, d'assurer l'activité de tous dans un profit réciproque. Ces contrats de collecte pourront s'appuyer sur la fourniture de services de la laiterie aux producteurs (crédits aliments, formation à l'hygiène, produits vétérinaires, appui-conseil sur les rations et la génétique, ...).

Au-delà de cet intérêt, ces laiteries doivent être encouragées par des mesures incitatives publiques pour les aider à « passer à l'acte » (c'est-à-dire collecter du lait local).

Le développement d'une gamme de produits « *made in UEMOA* »

La qualité gustative des produits laitiers locaux est souvent mise en avant par les consommateurs. Elle peut justifier un prix plus élevé, que ce dernier est prêt à payer. C'est le cas du lait frais, dont le prix est généralement supérieur à 500 Fcfa/l en zones urbaines, ou du yaourt nature. Ce marché est à sécuriser en travaillant notamment sur l'hygiène du lait, sa conservation, son emballage, et sa mise à disposition des consommateurs.

Par ailleurs certains **produits locaux transformés** ont une véritable valeur ajoutée : fromage blanc, crème maturée, fromages, *féné*, *sirimé*. Ces produits gras sont

particulièrement goûteux. Certains fromages et le *sirimé* sont par ailleurs des produits de garde. Enfin, le *sirimé* et la crème fraîche permettent de valoriser deux fois le lait : une première fois avec la partie protéique et une seconde avec la partie grasse. Les laiteries peuvent donc trouver un véritable intérêt dans la fabrication de ces produits locaux tout en diversifiant leur gamme sur des marchés de niche plus lucratifs. Au Bénin et au Togo, notamment, il faut veiller à préserver les circuits efficaces de collecte du fromage *wagashi*, tout en encourager les laiteries à fabriquer ce type de fromage très prisé des consommateurs. Au Mali et au Niger, le *Tikommart* présente aussi un potentiel intéressant, tant pour les éleveurs des zones rurales que pour les transformateurs laitiers.

La valorisation **des laits de chèvre ou de chamelle** constitue aussi une piste stratégique à explorer. Déjà, la fabrication de fromages de chèvre constitue une activité très lucrative pour certains transformateurs de la sous-région. Ces fromages fabriqués à partir de lait de chèvre collecté en brousse, trouvent un débouché auprès de nombreux restaurants servant des plats de type européen. Dans certains pays extérieurs à l'Union, la commercialisation de lait de chamelle constitue elle aussi une activité importante comme en Mauritanie ou au Kenya, par exemple. Ces laits « de brousse » constituent, à côté du lait de vache ou de zébu, une composante importante de la production laitière ouest-africaine. Ils pourraient à l'avenir offrir de nouvelles perspectives de valorisation commerciale, et participer à une meilleure intégration marchande des systèmes agro-pastoraux.

En matière de réglementation sur le commerce des produits, la sécurité sanitaire est un élément crucial pour promouvoir les produits locaux. Les actions sur la qualité des produits, les réglementations et les normes doivent être réfléchies en fonction du **Règlement n°7/2007/CM/UEMOA de la Commission** sur la sécurité sanitaire des aliments. Ce règlement inclut notamment la reconnaissance de la libre circulation des produits au sein de la zone, la participation de chaque pays au Comité Régional de Sécurité Sanitaire (CRSS), la responsabilité des opérateurs économiques sur la qualité sanitaire des produits qu'ils commercialisent, l'obligation d'autocontrôle et de suivi de la qualité des produits par les opérateurs qui les mettent en marché, l'organisation du contrôle et des inspections par les autorités publiques habilitées, la mise en place de polices renforcées en cas d'urgence, l'exigence d'un certificat de conformité pour les produits importés, et l'étiquetage informatif des produits nouveaux.

Des réglementations sanitaires existent également au niveau national. Leur application n'est pas toujours effective et il convient de ne pas s'engager sur la création de nouvelles normes répressives à court terme. **L'autocontrôle** de la qualité sanitaire des produits au niveau des laiteries est, dans un premier temps, à encourager, ce qui nécessite le cas échéant la mise en place de programmes de

formation bonnes pratiques (en anglais : *GAP*) tant au niveau des producteurs qu'au niveau des transformateurs. Des actions de sensibilisation des services publics et de formation doivent être entreprises sur la base des « guides de bonnes pratiques d'hygiène » développés notamment par le GRET (Broutin et al., 2007).

Les pouvoirs publics doivent aussi s'impliquer dans la **nomenclature des produits laitiers**. Il convient d'abord de mieux informer le consommateur sur la nature des produits importés. La confusion existe actuellement sur des « produits lactés » ou des produits reconstitués avec de la poudre de lait ré-engraissé avec de la matière grasse végétale. Ces produits, souvent moins chers sur le marché, doivent être identifiables par les consommateurs (étiquetage précis sur la qualité du lait utilisé). La promotion des produits locaux passe aussi par une identification plus claire. Un travail est à faire sur la dénomination des produits locaux tels que le lait caillé, *sirimé*, le *dégué*, le *wagashi*. Un appui pourra être fourni aux laiteries pour éventuellement définir des labels ou des marques collectives. Il convient toutefois d'être prudent et d'agir au cas par cas. Selon les pays, selon les produits, cette démarche n'est pas toujours synonyme de promotion des produits locaux. Les consommateurs hésitent en effet à acheter des produits locaux qu'ils considèrent parfois douteux sur le plan sanitaire.

Un débat récurrent agite régulièrement la filière laitière : faut-il taxer davantage les produits importés afin de protéger la filière locale ? Le comité conjoint CEDEAO-UEMOA chargé de la **gestion du TEC** semble avoir tranché en fin d'année 2012. La plupart des produits transformés (lait UHT ou pasteurisé, fromages, crème fraîche, glaces) resteront dans la catégorie taxée à 20 %, alors qu'il était question de passer dans la cinquième bande taxée à 35 %. Il s'agit donc de protéger les industriels, dont la plupart travaillent d'abord avec du lait en poudre. En revanche, le lait en poudre restera taxé à 5 %, soit un niveau très faible favorable à son importation. Il s'agit de garantir l'approvisionnement en lait des villes à bas coût. A moyen terme, il paraît peu vraisemblable de modifier ce taux, mais des discussions régionales doivent être conduites afin d'anticiper les besoins d'avenir en matière de droit de douane.

Les Etats disposent par ailleurs d'autres outils de taxation tels que la **TCI** et la **TVA**. Une réflexion est souhaitable au niveau de l'UEMOA afin d'harmoniser et mettre en cohérence les politiques de chaque Etat membre au profit du plus grand nombre.

Une nécessaire coordination entre services publics, ONGs, et organisations de producteurs

Le plan d'actions de développement à la filière laitière ne prévoit pas d'appuis financiers directs aux **services nationaux** dépendant des Ministères en charge de l'élevage (services vétérinaires, services des productions et des filières animales). Ces appuis conséquents dépendent d'autres lignes budgétaires. Les auteurs de ce présent rapport tiennent néanmoins à souligner le rôle crucial de ces services dans l'encadrement des producteurs et des petites laiteries, dans le contrôle des laiteries et des marchés, dans les programmes d'alimentation et de génétique laitière, dans les campagnes de vaccinations, etc ... Il s'agira en particulier d'articuler le plan détaillé de développement de la filière laitière avec les actions de lutte sanitaire et en cohérence avec les services vétérinaires

Cette stratégie et ces modèles techniques doivent être portés par les **acteurs des filières** eux-mêmes, car leurs projets individuels et collectifs (groupements, coopératives) apparaissent comme le moteur de développement de ces filières libéralisées. Cependant, il convient de reconnaître la volonté des Etats de s'engager eux-mêmes dans la gestion de certaines entreprises de transformations, notamment en zones rurales, et en particulier pour celles qui n'apparaissent pas « privatisables » à court terme.

Les auteurs reconnaissent également le rôle des **ONG** notamment dans l'appui aux minilaiteries et dans la structuration des bassins laitiers ruraux. Mais comme pour les services ministériels nationaux, le plan d'actions n'intègre pas d'appui direct à leur fonctionnement, considérant qu'il existe d'autres lignes budgétaires pour leur financement.

Le plan prévoit un appui aux **Organisations Professionnelles** via un renforcement des capacités (formations, soutien aux interprofessions). Néanmoins, le plan, prévu sur cinq ans, ne peut garantir un appui sur le long terme, légitimement réclamé par les OP. Une réflexion devra être conduite pour imaginer un accompagnement sur le temps long.

Concernant la **recherche**, un financement est prévu sur plusieurs études régionales nécessaires. L'une concernera la faisabilité d'une fiscalité favorable au lait local. L'autre s'attachera à produire un bilan des travaux et programmes sur la génétique laitière. Par ailleurs, le plan prévoit la coordination et l'édition de fiches et de guides techniques sur les modèles techniques et territoriaux du développement des bassins laitiers. Pour piloter ces activités, il est nécessaire de faire intervenir une institution régionale comme le CORAF qui sera chargée de faire des appels d'offres sur fonds compétitifs.

Un **système d'informations régional** sur les importations, les réexportations, la production, la collecte, les prix des produits laitiers, la dynamique des laiteries et des bassins laitiers est un outil de pilotage nécessaire pour les décideurs en charge des politiques laitières. Ce système d'informations « lait » doit s'intégrer dans le **SIAR** actuellement mis en place par l'UEMOA. Il devra constituer un module spécifique dans l'architecture du SIAR. Les données seront issues des services nationaux ministériels en charge de la filière laitière. Ils s'appuieront sur leurs propres outils statistiques et pourront confronter leurs résultats aux informations détenues par les organismes de recherche, les ONG, les laiteries et les OP en place. Quand elle existe, ces résultats nationaux seront validés au sein de l'interprofession laitière (type Tables Filière du Burkina, FENAFILS au Sénégal, etc.).

Les données obtenues seront valorisées dans le cadre d'un **comité de concertation régional sur la filière lait**. Il sera en charge de l'animation des activités de concertation entre acteurs de la filière et les articulations à adopter aux niveaux régionaux et nationaux.

En résumé, la stratégie régionale de développement de la filière laitière doit s'articuler autour des 4 principes suivants qui viennent d'être détaillés:

- (i) Reconnaître la nécessaire dualité des actions d'appui à la filière pour à la fois :
 - a. Encourager l'essor d'un **complexe laitier agro-industriel périurbain** ;
 - b. Encourager l'émergence **de bassins de collecte ruraux** afin de promouvoir l'orientation laitière des pasteurs et des agro-pasteurs.
- (ii) Appuyer la mise en place de **circuits de collecte** et de transformation
- (iii) Promouvoir le marché des **produits laitiers « made in UEMOA »**
- (iv) Faciliter la **coordination et la synergie** entre acteurs des filières, pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, et recherche

2. Détail des propositions du programme d'actions

Sur la base de ce diagnostic, l'étude recommande la mise en place d'un programme détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA bâti sur 3 piliers :

- (i) **L'appui aux fermes intensives** périurbaines (agro-entrepreneurs)
- (ii) **L'incitation à la collecte du lait local** par les laiteries industrielles
- (iii) **L'appui aux bassins de collecte ruraux** construits autour des mini-laiteries artisanales, des laiteries et des organisations de producteurs

Ces 3 piliers constituent les 3 premiers objectifs spécifiques du programme. En effet, ils constituent chacun des champs d'action relativement distincts. Un 4^{ème} objectif spécifique sera ajouté, qui correspond à des mesures d'appui global qui ne relèvent pas d'un pilier en particulier, mais qui s'appliquent à l'ensemble de la filière.

Le programme est proposé sur 5 ans. Les investissements et mesures préconisés (crédits, actions de pilotage) sont résumés et chiffrés dans le tableau 14 du chapitre 4.

Le niveau pertinent d'intervention est déterminé selon le principe de subsidiarité. Les actions d'appui aux infrastructures locales, de formation de base, de sécurisation des zones pastorales, de vaccination, d'épidémiologie-surveillance, d'appui aux services vétérinaires, ou de formation professionnelle apparaissent du ressort des États. Elles sont citées ici pour mémoire (p.m.) mais ne font pas l'objet d'un chiffrage budgétaire. Seules ont été retenues les actions qui nécessitent une intervention régionale.

Objectif spécifique 1 (Pilier 1) : Appui aux fermes périurbaines intensives

Les actions du pilier 1 devront s'articuler autour de mesures d'accompagnement aux fermes périurbaines. Les principaux bénéficiaires seront les éleveurs et les agro-entrepreneurs engagés dans la production laitière intensive, ou désireux d'investir dans cette activité. Ces appuis seront menés en cohérence avec la stratégie de création de « pôles agricoles » de l'UEMOA.

Sous-objectif 1.1 : Appui global aux fermes intensives

L'action 1 concerne la création de formations spécifiques « technicien d'élevage laitier » dans les écoles des techniciens d'élevage. A défaut d'école de techniciens d'élevage, comme dans les pays côtiers de l'UEMOA, ces formations pourront être mises en place dans des écoles d'agriculture. Les étudiants de certains pays (Guinée Bisau, Togo ou Bénin) pourront être accueillis par les structures de pays voisins, au moins dans un premier temps. Des promotions d'une vingtaine d'étudiants sont ainsi envisagées dans 5 pays.

L'action 2 concerne la délivrance de crédits à l'installation des fermes (agro-entreprises). Ces crédits seront attribués en priorité aux fermes et aux agro-entreprises existantes engagés dans l'activité depuis plus d'1 an. Ils pourront aussi être accordés aux fermes en phase d'installation ou aux projets d'investissements productifs à conditions qu'ils fournissent un dossier technique pertinent et des garanties en matière de savoir-faire. Les étudiants diplômés issus des formations « technicien élevage laitier » seront appuyés par ce programme de crédit.

L'action 3 concerne l'appui à l'émergence d'organisations professionnelles représentant les fermes intensives périurbaines. Les représentants de ces organisations siégeront au sein du Comité national du lait.

Sous-objectif 1.2 : Facilitation de l'accès au foncier et à l'eau

L'action 1 concerne l'appui aux infrastructures locales. Elle est citée ici pour mémoire. Compte-tenu de son ampleur et de son caractère non spécifique, le Programme ne prendra pas en charge cette action. La mise en place ou le renforcement de ces infrastructures en zones péri-urbaines est néanmoins une condition *sine qua non* du développement maîtrisé de la filière laitière locale.

L'action 2 concerne la délivrance de crédits à l'achat de pompes. Ces crédits seront attribués prioritairement aux fermiers qui souhaitent développer les cultures fourragères. L'eau est également nécessaire pour l'hygiène des bâtiments.

L'action 3 concerne la gestion concertée des projets d'installations de fermes avec les autorités locales et les organisations de producteurs. Ce travail est envisagé dans 2 villes en moyenne par pays, sous la responsabilité du Comité national laitier (voir ci-dessous) et en lien avec le Comité régional du lait.

L'action 4 concerne le renforcement des liens avec l'Observatoire régional du foncier. L'objectif de cette action est que les installations de fermes appuyées par le programme s'inscrivent en cohérence avec les principes de gestion équitable et durable de l'accès à la terre, principes qui sont ceux de l'Observatoire Régional du Foncier.

Sous-objectif 1.3 : Pilotage des programmes d'amélioration génétique

L'action 1 concerne la réalisation d'un bilan régional des réussites et des échecs en matière d'amélioration génétique laitière. Plusieurs pays ont se sont en effet engagés depuis plusieurs années dans des programmes nationaux d'Insémination Artificielle (AI) pour lesquels les impacts doivent être évalués avec discernement. L'action favorisera l'élaboration d'un bilan régional de ces programmes en termes techniques, économique, et social. Cette étude concernera en priorité les pays pour lesquels les actions d'appui à l'IA ont été significatives au cours des dernières années, tels que par exemple le Sénégal ou le Mali. Ce bilan

permettra de réorienter les programmes en cours, et de mieux cibler (i) les modalités techniques de réalisation des inséminations ; (ii) le modèle économique de subvention de ces inséminations ; (iii) le ciblage des bénéficiaires de ces insémination. Ce bilan devra aussi présenter le rôle des centres de sélection, des services vétérinaires et des vétérinaires privés. Il devra aussi présenter un premier recensement des races et des croisements, les mesures des performances dans les stations, l'impact de la diffusion chez les éleveurs, les circuits de diffusion de la génétique, et les intérêts privés publics et privés liés à ces activités. Sur la base de ce bilan, des actions complémentaires pourront être proposées pour l'appui à l'amélioration génétique.

L'action 2 concerne l'appui à la relance de programmes d'Insémination Artificielle ciblés. Un objectif de 500 IA réussies par an sur l'ensemble des pays de l'UEMOA pourrait être proposé. Selon les résultats du bilan régional (cf *infra*), le nombre d'IA/an pourra être revu à la hausse, en fonction des besoins des fermes intensives périurbaines. Le programme régional ne prévoit pas d'appui aux fermes d'Etat pour la sélection ou la diffusion génétique, cette prérogative étant du ressort des Etats.

L'action 3 concerne l'exonération de l'importation des génisses laitières. Cette action constitue en effet une mesure d'incitation fiscale nécessaire au développement des importations de génisses laitières, qui constituent dans de nombreux pays un outil puissant de développement de l'élevage laitier périurbain.

L'action 4 concerne l'attribution de crédits à l'achat de génisse et de semences fourragères. Il s'agit ici de promouvoir l'augmentation des capacités de production des fermes privées intensives.

L'action 5 concerne le renforcement de la coordination des programmes d'amélioration génétique. Au-delà du bilan régional (voir action 1), il s'agit de promouvoir les synergies régionales dans le domaine de l'amélioration génétique par des échanges et des discussions au sein du Comité Régional du lait (voir ci-dessous).

Sous-objectif 1.4 : Renforcement de la durabilité des systèmes d'alimentation

L'action 1 concerne l'attribution de subventions à l'achat de semences fourragères. Comme pour l'IA, ces subventions viseront en priorité les fermes laitières, notamment celles qui seront dotées de pompes pour sécuriser l'irrigation.

L'action 2 concerne la promotion des achats groupés d'aliments. Les Comités nationaux du lait appuieront les initiatives en termes d'achats groupés qui permettent l'acquisition d'aliments pour le bétail à moindre prix et la meilleure

gestion du marché. Le programme ne prévoira pas de crédit à l'achat d'aliment vache laitière, ces crédits étant attribués aux éleveurs directement par les laiteries.

L'action 3 concerne la réalisation de formations au rationnement et à la valorisation des ressources alimentaires locales (fourrages cultivés, ensilage, foin de brousse, sous-produits agricoles, sous-produits industriels, céréales). Ces formations seront mises en œuvre par les comités nationaux. Une formation est prévue par an et par pays.

L'action 4 concerne l'élaboration de plans nationaux de développement de l'alimentation animale. Ce plan devra tenir compte des ressources locales et des objectifs de croissance du troupeau laitier, et devra aboutir à des concertations entre acteurs du secteur des aliments. Ce travail devra être animé par le comité national du lait dans chacun des pays. Pour se faire, une dotation annuelle est prévue chaque année pour chacun des 8 pays de l'UEMOA.

Les modèles techniques proposés devront s'appuyer sur la reconnaissance de combinaisons les plus à même de valoriser les ressources locales. Pour renforcer le développement de ces modèles techniques (fermes laitières et agro-industries / exploitations rurales et mini-laiteries) il convient d'élaborer avec les services nationaux compétents un plan de développement de l'alimentation animale tenant compte des ressources locales et des objectifs de croissance du troupeau laitier. Ce plan doit aboutir à des concertations entre acteurs du secteur des aliments au plan national dans un premier temps, puis, dans un second temps, au plan régional. La complémentarité fourragère spatio-temporelle entre les Etats (ressources pastorales et sous-produits agro-alimentaires) est en effet essentielle à discuter à cette échelle. C'est notamment le cas pour les questions épineuses des transhumances transfrontalières et la valorisation des graines de coton dans la sous-région. Ce travail devra être mené de concert avec la récente initiative dirigée par la FAO et en lien avec le système d'informations du CILSS sur les pâturages en Afrique de l'Ouest.

L'action 5 concernera l'élaboration d'un plan régional de développement de l'alimentation animale. Au-delà des plans nationaux, il est nécessaire qu'une réflexion soit menée à l'échelle régionale sur l'usage des pâturages transfrontaliers (cf supra) mais aussi sur le commerce des sous-produits agro-industriels. Cette réflexion concerne notamment les graines de coton et/ou les tourteaux de coton. Cette ressource est déficitaire dans les pays sahéliens et excédentaire dans les pays côtiers. Comment mieux utiliser cette ressource intra-UEMOA, autrement dit peut-on limiter les exportations extra-africaines ? Comment peut-on favoriser leur usage au profit des vaches laitières ? Ces réflexions devront être conduites par le Comité Régional en collaboration avec le SIAR, les institutions de recherche, les ONG, les ministères et les OP.

Sous-objectif 1.5 : Prophylaxie

L'action 1 concerne la formation des éleveurs aux soins des animaux métissés. Comme pour l'alimentation, les éleveurs réclament une formation dans ce domaine. Elle sera réalisée au profit des fermiers péri-urbains à raison d'une formation par an et par pays.

L'action 2 concerne l'Appui au système d'épidémiologie surveillance. Cette action est mentionnée pour mémoire et ne sera prise en charge par le Programme. Elle demeure néanmoins importante et concerne également l'ensemble des filières animales.

Sous-objectif 1.6 : Gestion du lait

L'action 1 concerne l'exonération fiscale pour le matériel de traite et tanks à lait importés. Les dossiers d'exonération seront étudiés et transmis aux autorités fiscales par le Comité National du lait afin de faciliter les investissements dans le matériel de traite, de stockage, de transport et de gestion du lait. Le matériel de traite est recommandé dans les cas des élevages les plus spécialisés, avec maîtrise de l'alimentation, de la génétique, du marché du lait et de l'hygiène de traite. Il peut s'agir de matériels de faible capacité (trayeuses électriques individuelles sur roulettes, etc.)

L'action 2 concerne les formations à l'hygiène de la traite et des matériels. Ces formations seront couplées à celles organisées sur le thème du rationnement et des soins des animaux métissés (voir ci-dessus).

L'action 3 comprend des crédits à l'achat de matériels de traite et de tanks à lait. Cf action 1 ci-dessus.

Objectif spécif. 2 (Pilier 2): Incitation à la collecte par les laiteries industrielles

Le rôle des laiteries industrielles dans la promotion de la collecte local est resté jusqu'à présent relativement limité. Pourtant, dans les années 1960 et 1970, plusieurs laiteries d'Etat avaient bénéficié d'investissements importants, et elles étaient alors destinées à servir de « colonne vertébrale » au développement du secteur laitier local. Plusieurs années plus tard, force est de constater que la plupart des laiteries industrielles doivent leur succès non pas à la collecte du lait local, mais plutôt à l'utilisation de lait en poudre importé.

Pour inverser cette tendance, plusieurs actions sont proposées. Ces mesures s'appuient sur des expériences réussies de collecte du lait local par des unités industrielles, qui ont montré que la collecte de lait local présente pour ces laiteries

une stratégie possible et même pertinente si elle est conduite en complémentarité avec un approvisionnement en poudre de lait.

Sous-objectif (2.1) : Incitation à la collecte par les laiteries industr.

L'action 1 propose des mécanismes d'incitation à la collecte de lait local aux laiteries industrielles adapté à chaque pays. Les mécanismes proposés sont en priorité l'exonération temporaire de TVA sur les produits laitiers fabriqués à base de lait local et les subventions de matériel. Ces mesures devront être accompagnées d'un contrôle par les services de l'Etat de la réalité de l'usage, au moins partiel, du lait local par les laiteries. La valeur limite relative à la part du lait local dans l'approvisionnement total de la laiterie sera fixée et négociée par pays entre les services de l'Etat et les laiteries. Au-delà de cette valeur limite, les mécanismes d'incitations seront déclenchés. Compte-tenu de leur approvisionnement actuel, 1 à 2 laiteries par pays pourraient bénéficier très rapidement de ces mesures.

L'action 2 concerne l'élaboration d'un code de déontologie en matière d'étiquetage et d'indication des produits. Il s'agira ici d'améliorer l'information aux consommateurs pour qu'ils puissent choisir en connaissance de cause les produits élaborés à partir de lait local ou ceux élaborés à partir de lait en poudre. En effet, des études menées au Sénégal ont montré que plus de la moitié des consommateurs dakarois ne savaient pas distinguer ces deux types de produits. Ce code de déontologie concernera l'étiquetage des produits laitiers « made in UEMOA ». Il sera à l'usage des laiteries et des instances de régulation du commerce domestique des produits laitiers. Il pourra s'inspirer des expériences « guides de bonnes pratiques » et devra être en cohérence avec le Règlement n°7 de l'UEMOA.

L'action 3 concerne la formation des transformateurs et des organisations de producteurs à la valorisation du lait local. Ces formations concerneront des innovations sur les produits et les emballages, des stratégies marketing et de labellisation. Les financements sont prévus pour deux formations par an.

L'action 4 prévoit des crédits subventionnés à l'achat de matériels de collecte. Ces crédits visent en priorité les véhicules, les tanks réfrigérés et les centres de collecte.

L'action 5 concerne la mise en place d'un espace national de concertation sur les droits de douanes et taxes appliqués aux différents produits laitiers. Cette concertation se fera sur la TCI et la TVA (cf action 1 ci-dessus relative à la TVA sur produits locaux) et sur les stratégies de substitution des produits importés par les produits « made in UEMOA ». Ce pilotage se fera sous l'égide du Comité national en collaboration avec le Comité régional.

L'action 6 concerne la mise en place d'un espace régional de concertation sur les droits de douanes et taxes appliqués aux différents produits laitiers

(TEC). Le Comité régional aura à consulter le comité conjoint UEMOA/CEDEAO de concertation sur le TEC. Les orientations prises en fin d'année 2012 semblent renforcer un positionnement sur un TEC à 5 % pour le lait en poudre et à 20 % pour les produits transformés. En fonction de l'évolution de la collecte de lait local à moyens termes, le Comité régional pourra éventuellement demander une révision de ces taux. Cet espace régional (Comité régional, UEMOA et CEDEAO) aura aussi à réfléchir aux stratégies de substitutions par les produits « made in UEMOA ».

Objectif Spécifique 3 (Pilier 3) : Appui à la collecte rurale

Ce troisième pilier du programme représente celui pour lequel les impacts sociaux et environnementaux sont les plus importants. Il s'agit en effet de promouvoir l'essor de bassins de collecte ruraux localisés autour des villes secondaires, et centrés sur les petites unités de transformation ou de collecte locales.

Sous-objectif 1 : Appui global

L'action 1 concerne le renforcement des infrastructures rurales. La création et l'entretien des routes, des pistes, des centres de santé, des écoles, de l'accès à l'eau et à l'électricité, ... représentent une condition *sine qua non* du développement des bassins laitiers en zones rurales (zones concernées par la collecte de lait). Mais ces infrastructures dépassent largement l'enjeu de la filière laitière. Cette action ne sera **pas prise en charge par le présent programme**

L'action 2 concerne l'alphabétisation et le renforcement des capacités des éleveurs et des femmes d'éleveurs. Pour les mêmes raisons, cette action **ne sera pas prise en charge par le programme**. Cette action pourrait être mise en œuvre par des partenaires techniques spécialisés tels que l'ARED, association d'alphabétisation basée à Dakar.

L'action 3 concerne la mise en place d'un conseil aux éleveurs. Ce conseil vient en appui aux laiteries, mini-laiteries ou centres de collecte dans les domaines de l'alimentation (à base de ressources locales : pâturages, foin, sous-produits agricoles, SPAI), de la reproduction, du suivi du troupeau, de la santé animale et de l'hygiène du lait (contractualisation avec Services de l'élevage ou ONGs). Le financement est prévu pour 2 conseillers par bassin laitier, à raison de 10 bassins en moyenne par pays.

L'action 4 concerne l'appui aux organisations d'éleveurs et de pasteurs. Cet appui est essentiel pour que les représentants des éleveurs des zones agro-pastorales puissent participer aux différentes concertations avec les pouvoirs publics sur l'avenir de la filière.

Sous-objectif 2 : Alimentation

L'action 1 concerne la mise en place de programmes de sécurisation des espaces pastoraux. Cette action vise la délimitation de périmètres pastoraux, de couloirs d'accès, d'accès aux points d'eau, etc.. Les enjeux de ces mesures dépassent largement ceux de la filière laitière. Cette action ne sera donc **pas prise en charge par le Plan**. Des financements sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA).

L'action 2 concerne la mise à disposition de crédits subventionnés à l'achat d'aliment bétail pour les pasteurs et les agro-pasteurs. Cette action concerne à la fois l'aliment destiné (i) à la sécurisation des troupeaux en périodes de crise (gestion par les OP) et (ii) à l'alimentation du noyau laitier sédentarisé (gestion par les OP ou les laiteries)

L'action 3 concerne la participation des éleveurs ruraux à l'élaboration du plan national de développement de l'alimentation animale. Cette action sera animée par le Comité national avec une allocation budgétaire annuelle.

L'action 4 concerne la mise en place de cadres locaux de concertation sur la valorisation des SPAI par l'élevage laitier. Cette action sera elle aussi animée par le Comité national avec une allocation budgétaire annuelle. Mais elle s'appuyera sur les réseaux locaux d'acteurs des filières localisés dans les bassins prioritaires identifiés : organisations d'éleveurs et de pasteurs, agro-industries, unités de transformations, communautés locales.

Sous-objectif 3 : Prophylaxie

L'action 1 concerne des campagnes de vaccination. Cette action, dont les enjeux dépassent largement ceux de la filière laitière, ne sera **pas prise en charge par le Plan**. Des financements sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA). Ces campagnes visent à sécuriser le cheptel des agro-pasteurs.

L'action 2 : Formations des éleveurs et des auxiliaires vétérinaires à la santé des troupeaux. Cette action, dont les enjeux dépassent largement ceux de la filière laitière, ne sera **pas prise en charge par le programme**. Des financements sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA).

L'action 3 prévoit des crédits à l'installation des vétérinaires de brousse et des auxiliaires vétérinaires. Les enjeux de cette action dépassent largement ceux de la filière laitière. Les coûts afférents à ces actions ne seront pas intégrés dans le programme laitier.

L'action 4 prévoit un appui au système d'épidémio-surveillance en milieu rural. Cette action, dont les enjeux dépassent largement ceux de la filière laitière, ne

sera **pas prise en charge par le Programme**, et elle est indiquée ici pour mémoire. Des financements sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA).

Sous-objectif 4 : Collecte et transformation du lait

L'action 1 concerne la formation des personnels des mini-laiteries. Les formations s'intéresseront à la gestion, les techniques de transformation, le marketing. De nombreux gestionnaires et personnels des mini-laiteries ont déjà reçu, au moins partiellement, ce type de formations. Il s'agira donc le plus souvent (sauf dans le cas de créations de petites unités artisanales) d'actualiser les connaissances.

L'action 2 prévoit de crédits à l'installation et aux investissements des mini-laiteries et centres de collecte. Ces crédits concernent les bâtiments, les équipements de collecte, les moyens de transport, les équipements de transformation et de stockage, et l'énergie solaire.

L'action 3 concerne la promotion d'une approche «guide de bonnes pratiques laitières en zone UEMOA» Cette approche se fera en appui aux démarches qualité des mini-laiteries (s'inspirer des expériences « guides de bonnes pratiques »)

L'action 4 concerne l'édition d'un guide technique des mini-laiteries en zone UEMOA. Ce guide est à destination des mini-laiteries. Son écriture pourra être confiée à une ONG (type GRET) en collaboration avec les institutions régionales de recherche.

L'action 5 concerne l'édition de fiches techniques « production laitière ». Ces fiches techniques sont à destination des fermes intensives et des élevages ruraux agro-pastoraux à faibles intrants. Elles pourront être établies par les institutions de recherche.

L'action 6 concerne l'appui aux interprofessions locales et nationales du lait local. Cet appui pourra s'inspirer de l'expérience « Tables filières » menée au Burkina Faso. Une dotation annuelle sera affectée à chaque pays pour l'animation des ces interprofessions. Comme leur nom l'indique, elle devront dépasser le niveau des organisations déjà présentes des producteurs ou des petites laiteries. Elles devront aussi donner un espace aux représentants des transformateurs du lait en poudre et aux consommateurs des produits laitiers.

L'action 7 concerne l'appui à une interprofession régionale du lait local. Cet appui sera doté d'un financement annuel géré par le Comité régional. Il s'appuiera sur les démarches nationales (type Tables Filière, Interprofessions). A terme, cette

interprofession régionale pourra s'intégrer ou se substituer au Comité régional (organe technique de l'interprofession).

Objectif Spécifique 4 (mesures globales) : Appui global à la filière laitière

Il s'agit ici de lister les mesures non spécifiques destinées à appuyer ou piloter l'ensemble du secteur laitier

L'action 1 concerne l'appui au renforcement des organisations professionnelles. Cet appui doit être adapté à chaque pays. Le plan prévoit des financements pour des formations, des subventions aux fonds de roulement initiaux, ou la mise à disposition de locaux et de ressources humaines. Cet appui concerne en moyenne 5 OP pour les 8 pays de l'UEMOA. Ces organisations incluront les organisations représentant les fermes intensives périurbaines, les organisations d'éleveurs et de pasteurs, les organisations de transformateurs, etc.

L'action 2 prévoit la réalisation d'une étude régionale de faisabilité d'une fiscalité favorable au lait. Cette action précède l'action 3 (cf *infra*). Elle sera pilotée par le Comité Régional lait.

L'action 3 vise à créer un environnement fiscal favorable à la création d'entreprises valorisant le lait local. Le développement volontariste de la filière lait passe par la création de cet environnement fiscal incitatif. Les entrepreneurs pourraient notamment bénéficier de baisses de charges significatives (taxation limitée, baisse d'impôts sur les bénéfices, etc.) sur les premières années de leur exercice. Ces mesures seront à discuter sous la responsabilité du Comité national (cf *infra* action 4) en concertation avec les ministères en charge de la filière lait. Ces discussions s'appuieront sur les conclusions de l'étude régionale (cf *infra* : action 2).

L'action 4 prévoit la mise sur pied d'un comité national du lait dans chaque pays de l'Union. Il s'agit de la cheville ouvrière du Plan, et sera en relation avec le Comité régional. Les comités nationaux seront chargés des animations, du suivi des performances, de l'impact des actions d'appui et des acteurs de la filière, des importations, des prix, des produits transformés, des dynamiques des bassins de production. A ce titre le Comité animera un système d'information national qui viendra alimenter le volet « laitier » du SIAR. Les Comités nationaux s'appuieront sur une convention tripartite Ministère-OP/OIP-Recherche.

L'action 5 prévoit la mise sur pied d'un Comité Régional du lait. Ce comité servira de point d'harmonisation et d'informations pour les observatoires nationaux. Il pilotera notamment les concertations au niveau des filières laitières. Ce Comité Régional sera chargé d'animer le volet « lait » du système d'information

Agricole et Rural de l'Union (**SIAR**). Il pourra ainsi bénéficier et mettre à disposition des acteurs des informations relatives aux filières laitières.

L'action 6 concerne la réalisation de projets de recherche ciblés. Ces projets seront orientés par le comité régional du lait, en fonction des grands problèmes et questions qui seront débattus avec les acteurs des filières et les décideurs politiques impliqués. Ces programmes de recherche devront par exemple concerner :

- le suivi des performances et sécurisation des systèmes de production (génétique, alimentation, rationnement, gestion des troupeaux, gestion du lait)
- l'organisation des filières et l'accès aux débouchés pour les systèmes ruraux (organisation de la collecte, stratégies des laiteries, qualité des produits et valorisation des produits locaux)
- le suivi des marchés et la connaissance des critères de choix des consommateurs.

Pour piloter ces programmes de recherche, il sera fait appel à une institution régionale, telle que la CORAF, qui sera chargée de confier ces études à des équipes régionales sélectionnées sur fonds compétitifs.

L'action 7 prévoit le recrutement d'un coordinateur du Programme et de personnels d'appui. Les profils du coordinateur et de son personnel d'appui seront discutés au sein de l'UEMOA, en concertation avec les représentants des services des ministères chargés des productions animales des pays de l'Union.

Chapitre 4 : Plan de financement

Le budget total du programme inclut :

- un budget moyen par pays de 2,015 milliards de Francs CFA
- un budget régional de 1,075 milliards de Francs CFA pour des actions spécifiquement régionales

Le Tableau 14 ci-joint détaille ces éléments budgétaires en les présentant sous la forme de cadre logique.

L'étude recommande que les actions strictement régionales et une partie des investissements nationaux soient pris en charge par le FDRA selon des priorités à définir par la Commission, et grâce notamment à la mobilisation du Fonds d'Investissement Institutionnels Régionaux. Par ailleurs, des contributions des Etats membres et des Partenaires Techniques et Financiers seront recherchés.

En ce qui concerne les crédits, des bonifications devront être proposées en utilisant les outils disponibles au niveau régional (BOAD) et au niveau de chaque pays (Banques agricoles, Banques commerciales, et systèmes de financement décentralisés). Là aussi, l'appui des Etats et des Partenaires Techniques et Financiers seront recherchés, leur contribution pouvant même aller jusqu'à la proposition de subventions dans les zones ciblées prioritaires.

Tableau 14 : Cadre logique et budget (*en bleu : actions strictement régionales*)

Objectifs spécifiques	Sous-objectifs (Résultats)	Activités	Budg. par pays (Millions FCFA)	Budg. rég. (Millions FCFA)	Indicateurs objectifs vérifiables	Sources de vérification
Objectif spécifique 1 <u>Appui aux fermes périurbaines intensives</u>	Ss-Objectif 1.1. : <u>Appui global aux fermes</u>	1.1.1 : Création de formations « techniciens laitier » 1.1.2 : Crédits à l'installation des fermes 1.1.3 : Appui l'orga. prof. des fermes intensives	100 Crédit -		Nb étud. formés Nb crédits alloués Nb OP existant	Ecoles élevage Banques Comité Nat Lait
	Ss-Objectif 1.2 <u>Facilitation de l'accès au foncier et à l'eau</u>	1.2.1 : Infrastructures locales 1.2.2 Crédit à l'achat de pompes 1.2.3 Gestion concertée des projets d'installations 1.2.4 Liens avec l'Observatoire du foncier	p.m. Crédit 100 -	p.m.	- Nb crédits alloués Nb réunions Nb réunions	- Banques Comité Nat Lait Obs. Foncier
	Ss-Objectif 1.3 <u>Pilotage des program. d'amélioration génétique</u>	1.3.1 Bilan régional des réussites et des échecs en matière d'amélioration génétique (r) 1.3.2 Relance des prog. d'insémination artificielle 1.3.3 Exonération importation génisses 1.3.4 Crédit à l'achat de génisses et de semences 1.3.5 Coordination des programmes d'amélior. Gén.	125 - Crédit	100 -	Etude finalisée - Nb d'IA Nb génisses impor. Nb crédits alloués Nb réunions	Comité Rég lait - Services état. Services état. Banques Comité Rég lait
	Ss-Objectif 1.4 <u>Renforcement de la durabilité des systèmes d'alimentation</u>	1.4.1 Subventions semences fourragères 1.4.2 Promotion des achats groupés d'aliments. 1.4.3. Formation au rationnement 1.4.4. Elaboration plan nat. alimentation animale 1.4.5. Elaboration plan rég. alimentation animale(r)	100 50 50 50	150	Nb semences distr. Tonnage achat grou Nb prod. formés Plan finalisé Plan finalisé	Services état. OPs Comité Nat Lait Comité Nat Lait Comité Rég Lait
	Ss-Objectif 1.5 <u>Prophylaxie</u>	1.5.1. Formation aux soins des animaux 1.5.2 Appui système épidémio surveillance	50 p.m.		Nb prod. formés -	Comité Nat Lait -
	Ss-Objectif 1.6 <u>Appui à la gestion du lait</u>	1.6.1 Exonération matériel de traite et tanks à lait 1.6.2. Formations à l'hygiène de la traite et matériels 1.6.3. Crédits à l'achat de matériels de traite et tanks	- 50 Crédit		Nb matériels impor Nb produc. formés Nb crédits alloués	Services état. Comité Nat Lait Banques

Objectif spécifique 2 <u>Incitation à la collecte par les laiteries industrielles</u>	Ss-Objectif 2.1. : <u>Appui global aux systèmes de collecte des laiteries</u>	2.1.1. : Proposition de mécanismes d'incitation à la collecte de lait local adaptés à chaque contexte	-	50	Document	Comité Nat Lait
		2.1.2. : <u>Elaboration d'un code de déontologie en matière d'étiquetage et d'indication des produits (r)</u>			Code de déont final	Comité Nat Lait
		2.1.3. : Formation à la valorisation du lait local	250		Nb laiter. formées	Comité Nat Lait
		2.1.4. Crédit à l'achat de matériels de collecte	Crédit		Nb crédits alloués	Banques
Objectif spécifique 3 <u>Appui à la collecte rurale</u>	Ss-Objectif 3.1. : <u>Appui global</u>	2.1.5. Concertation national sur taxes et TEC lait	50	20	Nb réunions	Comité Nat Lait
		2.1.6. : <u>Concertation régionale sur taxes et TEC lait (r)</u>			Nb réunions	Comité Rég Lait
		3.1.1. Infrastructures rurales	p.m.		-	-
		3.1.2. Alphabétisation	p.m.		-	-
	Ss-Objectif 3.2 <u>Appui à l'alimentation du bétail</u>	3.1.3. Mise en place d'un conseil aux éleveurs en appui aux laiteries, mini-laiteries ou centres de collecte	500		Nb prod. conseil.	Comité Nat Lait + ONGs
		3.1.4. Appui aux organ. prof. d'éleveurs et de pasteurs	50		Nb OPs formées	Comité Nat Lait
		3.2.1. : Mise en place de programmes de sécurisation des espaces pastoraux	p.m.		-	-
		3.2.2. Crédit subventionné à l'achat d'aliment bétail	Crédit		Nb crédits alloués	Banques/PTF
	Ss-Objectif 3.3 <u>Prophylaxie</u>	3.2.3. Participation éleveurs au plan national aliment.	Voir 4.1.1		Nb OPs présentes	Comité Nat Lait
		3.2.4. Mise en place de cadres locaux de concertation sur la valorisation des SPAI	25		Nb réunions locales	Comité Nat Lait
		3.3.1 Campagnes de vaccinations	p.m.		-	-
		3.3.2 Formation à la santé des troupeaux et l'hygiène	p.m.		Nb prod formés	Services état.
	Ss-Objectif 3.4 <u>Collecte et transformation du lait</u>	3.3.3 Crédit à l'installation des vétérinaires de brousse et auxiliaires de santé vétérinaire	Crédit	50	Nb crédits alloués	Services état.
		3.3.4. Appui système d'épidémio-surveillance	p.m.		-	-
		3.4.1 Formation des personnels des mini-laiteries	40		Nb laiter. formées	Comité Nat Lait
		3.4.2. Crédit à l'installation des mini-laiteries	Crédit		Nb crédits alloués	Banques
		3.4.3. <u>Promotion d'un approche « guide de bonnes pratiques laitières en zone UEMOA » (r)</u>		50	Nb réunions	Comité Rég Lait
		3.4.4. Edition d'un guide technique des mini-lait. (r)			Guide finalisé	Comité Rég Lait
		3.4.5 Edition de fiches techniques «production» (r)			Fiches finalisées	Comité Rég Lait
		3.4.6. Appui aux interprofessions locales et nat.	25		Nb réunions interp.	Comité Nat Lait
		3.4.7. <u>Appui à une interprofession rég. du lait (r)</u>		25	Nb réunions interp.	Comité rég Lait

Objectif spécifique 4 <u>Appui global à la filière</u>	Ss-Objectif 4.1. : <u>Appui global à la filière</u>	4.1.1. Appui aux organisations profess. du secteur	250		Nb OPs et actions	Comité Nat Lait
		4.1.2. Etude régionale Fiscalité élevage (r)	-	50	Etude finalisée	Comité Rég Lait
		4.1.3. Création d'un environnement fiscal favorable			Décisions officiel.	Services étatique.
		4.1.4 Création de comités nationaux du lait	150		Nb réunions	Comité Nat Lait
		4.1.5 Création d'un Comité régional du lait (r)		30	Nb réunions	Comité Rég Lait
		4.1.6 Programmes de recherche régionaux (r)		250	TDR programmes	Comité rég Lait
		4.1.7 Recrutement d'un coordinateur rég. (r)		250	Contrat coord.	Com. Uuemoa
TOTAL			2 015	1 075		

Références bibliographiques

- Broutin C., M. François, K. Sokona, A. Tandia, B. Touré., 2006 : « Les déterminants de la consommation du lait caillé à Dakar : quelles opportunités de conquête du marché par les produits locaux ? », Communication, atelier "vers de nouvelles politiques laitières", Isra, Gret, IER, Cirdes, Karkara, Bamako, 29 mai au 2 juin 2006 http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Comm_conso_lait_DakarGret_enda.pdf
- Broutin B., François M., La NoE Niculescu N., 2007. « Gestion de la qualité dans la transformation laitière : expérimentation d'une démarche d'élaboration concertée de guides de bonnes pratiques d'hygiène au Sénégal et au Burkina Faso ». *Revue Elev. Méd. vét. trop.*, 60 : 163-169.
- CORAF, 2012 : « Intégration régionale, accès aux marchés et diversification de l'agriculture dans la zone UEMOA : Options politiques pour des filières laitières compétitives et durables (projet FC/2003/35 : 2005 - 2007 », Policy Brief, CORAF, Dakar, 12 p.
- Corniaux C., 2005b. Gestion technique et gestion sociale de la production laitière : les champs du possible pour une commercialisation durable du lait – Cas des systèmes d'élevage actuels du delta du fleuve Sénégal. Thèse de doctorat INA-PG, Paris, France. 250 p. <http://epe.cirad.fr>
- Corniaux C., Alary V., Gautier D., Duteurtre G., 2012 : « Producteur laitier en Afrique de l'Ouest : une modernité rêvée par les techniciens à l'épreuve du terrain », *Autrepart* (62), 2012, p. 17-36
- Corniaux C., Dia D., Diao-Camara A., Duteurtre G., 2011 : « Les importations laitières : vraie question ou faux problème ? Le lait comme révélateur des enjeux du développement agricole au Sénégal, dans un contexte de mondialisation », in Pillon P. (Dir.), 2011 : *La faim par le marché : aspects sénégalais de la mondialisation*, Paris, l'Harmattan, (362 p.) pages 219 à 238.
- Corniaux C., Duteurtre G., Dieye P.N., Pocard-Chapuis R., 2005a : Les mini-laiteries comme modèle d'organisation des filières laitières en Afrique de l'Ouest : succès et limites. *Revue Elev. Méd. vét. Pays trop.* 58 (4) : 237-243.
- Corniaux C., Vatin F., Ancey V., 2012. Lait en poudre importé versus production locale en Afrique de l'Ouest : vers un nouveau modèle industriel ? *Cah Agric*, vol. 21, n°1, jv-fev 2012. 18-24.
- Dia D., Ngom Y. Duteurtre V., Dieye P.N., Duteurtre G., Broutin C., 2008 : « Étude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les producteurs et les consommateurs : Étude de cas du Sénégal », Rapport GRET, Iram, SOS Faim, CSFI, ISRA, CIRAD, rédigé dans le cadre de la campagne « Alimenterre 2008 », 59 p.

- DIREL, 2008 : « Note sur le secteur laitier au Sénégal », Le 10 juin 2008, Bureau du lait / DIREL, ISRA-BAME, Dakar, 5 p.
- Duteurtre G., 2007. « Commerce et développement de la filière laitière en Afrique de l'Ouest : une synthèse ». *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.* 60 (1-4). 209-223.
- Duteurtre G, Dieye P.N., Koussou M.O., 2005 : « l'analyse des filières laitières », Série Notes méthodologiques, Réseau de Recherche et d'Echanges sur les Politiques laitières (REPOL), Coordination ISRA-BAME, Dakar (www.repol.sn) 18 p.
- Duteurtre G. et Dieye P.N. (Coord.), 2008 : Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal : de nouveaux outils de régulation des marchés ?, Isra-éditions, Dakar, 192 p.
- Duteurtre G. et Faye B. (Coord.), 2009 : *L'élevage, richesse des pauvres : Stratégies d'éleveurs et organisations sociales face aux risques dans les pays du Sud*, Quae, Versailles, 286 p.
- Duteurtre G., Faye M.D et Dieye P.N. (Dir.), 2009 : *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*, Karthala, Paris, 451 p.
- FAO 2010: Status of and Prospects for Smallholder Milk Production – A Global Perspective, by T. Hemme and J. Otte., FAO, Rome, 181 p.
- FAO-CIRAD, 2012 : « Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012 », Système d'information sur le Pastoralisme au Sahel (SIPSA), FAO, CILSS, CIRAD, 33 p.
- FAO, 2012 : Base de données FAOSTAT consultable sur www.faostat.org
- FMI, 2012 : « Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres », Rapport du FMI No. 12/59, Mars 2012, Washington, 77 p.
- Gouro A., 2012 : Résidus agricoles et sous-produits agro-industriels en Afrique de l'Ouest – Etat des lieux et perspectives pour l'élevage. Rapport d'expertise provisoire. FAO, novembre 2012.
- Ickowicz A., V. Ancey, A. Wane, C. Corniaux, E. Vall, G. Duteurtre, R. Pocard-Chappuis, I. Touré, 2012 : « Crop-Livestock Production Systems in the Sahel : Increasing Resilience for adaptation to Climate Change and preserve Food Security », Report, FAO-OCDE Thematic Study, Rome, 39 p.
- IRAM, 2006 : « Etude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA (Elaboration d'un argumentaire de choix de filières) : Rapport définitif », étude réalisée par Benoît Faivre Dupaigne, Pierre Baris, Laurent Liagre, version finale de juillet 2006, 279 pages.
- IRAM, 2010 : « Etude sur la formulation des programmes d'action détaillés des filières prioritaires au sein de la zone UEMOA : Rapport définitif », étude réalisée par Jean Koechlin et Paul Girard, Novembre 2010, 133 p.

- ISRA-BAME, 2009, « Mon lait, je l'aime local : produits et savoir-faire laitiers en Afrique de l'Ouest. Livret de l'exposition itinérante 2009 », ISRA, GRET, CIRAD, Dakar, 26 p.
- Kamuanga, M.J.B.; Somda, J.; Sanon, Y.; Kagoné, H., 2008 : « Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis », Etude réalisée dans le cadre du partenariat entre la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO-OCDE) sur l'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Issy-les-Moulineaux, 162 p. [acc. en ligne (déc 2012) sur <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/40279092.pdf>]
- OCDE, 2008 : Elevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest – Potentialités et défis. CSAO / OCDE, Issy-les-Moulineaux, 162 p.
- Poccard-Chapuis R., C. Corniaux, D. Coulibaly, 2007 : « Dynamiques de structuration des bassins laitiers : comparaison entre l'Amazonie brésilienne et le Mali », *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.* 60 (1-4). 141-152.
- UEMOA, 2002 : « Les Grandes Orientations de la politique agricole de l'Union : Vol. 2 Annexes », Commission de l'UEMOA, 142 p.
- UEMOA, 2007 : « Règlement n°7/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des Végétaux, des Animaux et des Aliments dans l'UEMOA », 42 p. [téléchargeable sur http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Reglement_no7-2007-CM-UEMOA_Securite_Sanitaire_.pdf]
- Vatin F., 1996. Le lait et la raison marchande. Essais de sociologie économique. Presses Universitaires de Rennes, Rennes. 205 p.
- Vias G. et Banzhaf M., 2008 : « Etude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les producteurs et les consommateurs : Etude de cas du Niger », Rapport GRET, Iram, SOS Faim, CSFI, rédigé dans le cadre de la campagne « Alimenterre 2008 », 68 p.